

2016



Bulletin municipal

Sommaire amis mmo?

Page

Page

Sommaire

Nos Écoles 49, 54

1, 2, 3 ÉdiltoS, Maire, Conseillers Départementaux, Président CCVAI

Sou des Écoles 55

4 État Civil

F.N.A.C.A 56

5, 24 Compte rendu les réunions du conseil

Buvette, Souternon mon Village, CCAS,... 57, 61

25, 28 Budget, les achats

Bibliothèque 62

29, 38 Travaux, Voirie, Éclairage Public, Internet THD

Théâtre du Poisson Lune 63

39, 42 Élections, Loi NOTRe

Lacim 64

43, 46 CCVAI

Comité des Fêtes 65, 69

47 Personnel Communal

La Chasse 70

48 Les classes

Infos Pratiques De Tout, un Peu 71, 77

Agenda 78, 79

TNT 80



Sommaire



Chère Souternoise, Cher Souternois,

Ce nouveau bulletin me permet, au nom de tous mes collègues, de vous souhaiter une très Bonne et Heureuse Année 2016 : pleine de Santé, en premier lieu, et aussi de réussites, de joies multiples, professionnelles, familiales, personnelles, pour vous et ceux que vous aimez.

Il me donne aussi l'occasion, ô combien agréable, de remercier tous ceux d'entre vous, membres du personnel communal, professionnels ou anciens du monde agricole, actifs ou retraités de l'industrie, des services ou du secteur public, bénévoles des associations, du Centre communal d'action sociale, de la médiathèque, ou des commissions municipales, Souternois récents ou non, jeunes ou moins jeunes, qui, à un titre ou à un autre, ont donné ou donnent de leur temps, de leur bonne volonté et de leur énergie pour faire vivre Souternon.

Vous trouverez dans ce bulletin les pages habituelles relatives aux réunions du Conseil municipal, aux travaux de 2015 et à venir, aux activités des associations et plus globalement à la vie de notre petit « pays ».

Vous pourrez aussi y constater que mes craintes de l'an passé sont plus que jamais fondées : qu'en sera-t-il à moyen terme de l'existence-même de Souternon ? Et après tout, cette disparition est-elle à redouter ? La nouvelle organisation territoriale de notre pays fait malheureusement craindre le pire : loin de rechercher la bonne échelle pour chaque compétence, d'adapter les structures administratives du pays aux hommes, à leurs attentes et à leur territoire, la majorité de nos « grands élus », essentiellement urbains, tirent prétexte du manque de moyens des petites communes (qu'eux-mêmes organisent !) pour les condamner à disparaître. Et à se dissoudre dans des communes dites nouvelles ou des intercommunalités de plus en plus grandes, souvent plus coûteuses et inefficaces, en tout cas toujours plus éloignées des préoccupations des ruraux que nous sommes.

Nos gouvernants ne devraient-ils pas méditer les quelques phrases suivantes, prononcées par Erik Orsenna, de l'*Académie française*, lors d'une table ronde sur le rôle des communes pour faire vivre la démocratie et porter les principes et les valeurs de la République, le jour du dernier rassemblement des maires de France, le 18 novembre dernier ? :

« La géographie n'est pas une donnée, c'est une volonté... ». «... Quelque chose a été oublié, que l'on appelait l'aménagement du territoire ».

« Ma [...] conviction, c'est la clarté des réformes. Lorsque des réformes sont faites que l'on ne comprend pas, le manque de clarté engendre des réactions de simplisme, qui est l'autre mot du populisme. Un millefeuille, ce n'était déjà pas mal, mais si l'on y rajoute un mikado, cela devient indigeste ! ».

« Le dernier point que je voudrais apporter, c'est le besoin de présence... ». « ... je regarde la carte de France, je vois ces 36 500 points, et je me dis : tant mieux, tant mieux qu'aujourd'hui, ces 36 500 points soient là ! Tant mieux, et méfions-nous des modernités qui les feraient diminuer jusqu'à 5 000. Si la modernité a un prix qui est celui du désert, je n'en veux pas ! ».

A vous, à nous, d'exiger et de faire que la partie rurale de notre pays n'en devienne pas son désert et que toujours à votre service, plus vivante, plus fraternelle, vive notre commune de Souternon !

Jean-Louis Gaillard

Il y a un peu moins d'un an, vous nous avez fait l'honneur de nous choisir pour représenter le nouveau canton de Boën-sur-Lignon au sein de l'Assemblée Départementale. Sachez que nous nous sommes immédiatement mis au travail pour défendre au mieux vos intérêts et les intérêts des 55 communes du canton et cela sans esprit partisan.

Bien entendu, nous n'aurons pas l'indécence de vous dire que tout va bien et de faire de grands discours que plus personne ne comprend et ne veut entendre. Nous nous attachons simplement à répondre le mieux possible à vos attentes, sans vous faire de belles promesses, sans idéologie, ni dogmatisme.

Sachez que nous consacrons toute notre énergie pour que les valeurs de bon sens, de travail, de respect, de simplicité, d'efficacité ne restent pas de vains mots dans notre canton.

Le bon sens, l'action et la fermeté ne sont pas les monopoles d'une couleur politique. Nous, comme vous, vivons dans la vraie vie. Nous conjugons vie professionnelle et vie politique pour rester au plus près des réalités. Comme vous, nous souhaitons que certaines choses changent.

Vous le savez, nous siégeons dans la majorité départementale. Pour autant, nous gardons notre esprit critique et nous nous attachons à faire entendre la voix de chacune de vos communes.

L'Assemblée départementale vient de voter son budget 2016. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux, l'endettement sera maîtrisé et nous évaluerons systématiquement nos politiques, afin de les adapter et de rechercher partout l'efficacité budgétaire. Avoir, comme dans votre foyer, une gestion de bon père de famille.

Le Département continuera à investir dans les domaines qui touchent votre quotidien : les solidarités avec nos personnes âgées et handicapées, les collèges, les routes, le tourisme, l'action culturelle, les transports...

Nous ne prendrons pas exemple sur le Gouvernement qui impose des réformes loin de vos préoccupations. Il y a bien plus à faire qu'une grande réforme territoriale qui nous échappe. Les regroupements arbitraires de communautés de communes auxquels nous allons assister, s'apparentent à du mépris pour la démocratie de proximité et pour les habitants des territoires concernés.

Le Département poursuivra sa politique d'aides aux communes. A titre d'exemple, votre commune de Souternon a bénéficié cette année de 27 434 € pour la voirie communale et les travaux sur le chemin de Boisseret.



C'est en unissant nos efforts, Département et communes, que nous réussirons à améliorer votre cadre de vie. A ce titre, nous remercions vos élus municipaux qui nous aident dans notre action. Un remerciement aussi tout particulier à notre représentant local, notre ami Henri Cherbland, qui relaie avec efficacité vos demandes.

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons une belle et agréable année 2016 !

Chantal BROSSÉ et Pierre-Jean ROCHETTE
Conseillers départementaux
du Canton de Boën-sur-Lignon

Madame, Monsieur,

Nous sommes à l'aube de 2016 qui sera une année décisive pour l'avenir de notre collectivité.

Comme vous le savez, le Préfet de la Loire a proposé un schéma pour de nouvelles intercommunalités. C'est un périmètre théorique sur lequel toutes les communes ont été appelées à donner leur avis avant fin 2015. Ensuite une phase de négociation se déroulera sur le premier trimestre 2016 pour amender ce schéma.

Une grande majorité d'élus intercommunaux est convaincue que des « structures XXL » ne seront pas source d'économie et pense qu'elles éloigneront les services existants que nous avons patiemment mis en place depuis des années.

L'ensemble du conseil communautaire souhaite que nous puissions conserver une proximité de décision. C'est dans cet esprit que nous réfléchissons avec nos voisins sur une proposition de périmètre en adéquation avec vos besoins et pour une gouvernance efficace de notre territoire.

Même si ces incertitudes sont présentes, et toujours dans une volonté d'organiser et d'améliorer le bien vivre ensemble, nous continuons à élaborer des projets.

Fin 2015 et début 2016 nous aménagerons 1 hectare de terrain économique sur la zone des Grandes Terres, même si notre problématique d'acquisition foncière reste partiellement bloquée. Cela fait plus de quatre ans que nous n'avons plus de surface économique à proposer à de futures entreprises !

Nous avons débuté une réflexion de rénovation et de recherche de financements pour mettre en valeur un bâtiment acquis en 2013. Son intérêt patrimonial est certain, tant pour la commune de St Germain Laval que pour l'attractivité du territoire dans son ensemble. S'appuyant sur une étude réalisée et présentée début novembre, un groupe de travail examine les possibilités d'y créer des espaces publics, en fonction des contraintes de sécurité et d'accessibilité.

Les travaux de la maison de retraite seront terminés au printemps 2016. Ils permettent déjà à ce jour de pouvoir profiter de nouveaux espaces.

Le projet « THD42 » en vue d'amener la fibre optique dans chaque maison est aujourd'hui entré dans sa phase de réalisation. Les tous premiers travaux démarrent. Nous prévoyons une réunion publique dès que le calendrier de programmation global sera arrêté.

Je profite de cet éditorial pour vous remercier de votre sens civique. Depuis 2012, avec la mise en place et l'application stricte du règlement de collecte des ordures ménagères, nous avons largement baissé les tonnages de collecte au porte à porte et augmenté ceux du recyclage grâce au tri sélectif.

Je me permets de vous engager à continuer vos efforts !

Georges BERNAT

Maire d'AMIONS

Président de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Président du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »

Bulletin municipal
Souterron



Bienvenue à :

M^{me} Camille POCHET
M. Aurélien PROST
(Maison chez Marcoux)

M^{me} Mercedes MELIO
(location appartement de l'ancienne Mairie)
M. Hervé DUMAS
(location appartement de l'ancienne Mairie)



M. Charles CREPIN
(ancienne maison Guillaume)
M. DUFRESNE
(ancienne maison Travard)



NOUVEAU

Souternois

Bienvenue à :
M^{me} GEROUDET
et M. MERIT Antoine
Ainsi qu'à Anaëlle



Brigitte PETRINI et Jean Luc PATALAS,
le 24 Octobre 2015 à SOUTERNON

Josiane TRAVARD
Et
Christophe DALMET,
le 16 Mai 2015 à SOUTERNON.

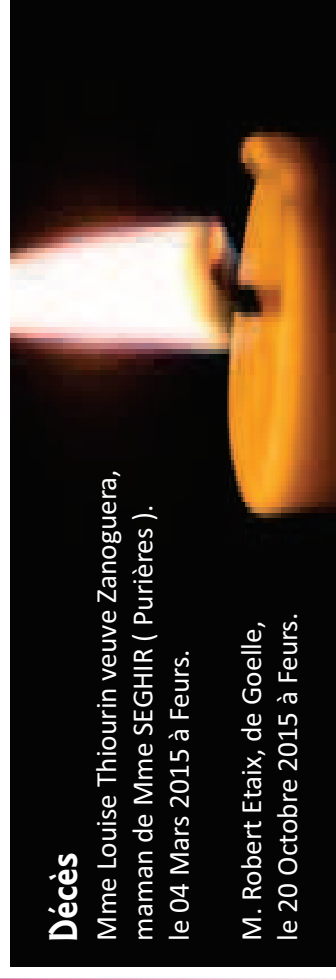


mariages

Décès

Mme Louise Thiourin veuve Zanoaguera,
maman de Mme SEGHIR (Purières).
le 04 Mars 2015 à Feurs.

M. Robert Etaix, de Goelle,
le 20 Octobre 2015 à Feurs.



L'an deux mille quinze, et le 12 Janvier à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.
Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROUSSE - Régis Guillaume – Anthony Henriques.
Etaient absent excusé : /
M. Franck BEFORT a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire reprend et commente les différents points de ce compte rendu :

le taillage des haies sur le chemin de Garennes, qui devait être réalisé par des riverains, n'a pas été fait. Un courrier leur sera transmis et un délai de 15 jours leur sera laissé, ensuite il sera demandé aux cantonniers de le faire.

Suite à la demande de Mlle FLANET, locataire dans le bâtiment de l'ancienne mairie, un maçon viendra vérifier l'état de la cheminée.

Ecole : L'employé communal a réparé un loquet de porte. Il mettra de la pouzzolane autour des arbres.

I – COMMISSIONS COMMUNALES :

M. le Maire propose que, suite à l'élection de nouveaux conseillers municipaux, la composition des commissions communales soient modifiées :

- 1 – Urbanisme, bâtiments et voirie : Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Christophe PION, Noël BROUSSE, Cédric MICHAUD, Régis GUILLAUME.
- 2 - Communication, informations, vie sociale : Franck BEFORT, Corinne CHAUX, Benjamin VERNAY, Anthony HENRIQUES.
- 3 - Budgets, finances, personnel communal, relations avec les autres communes : Jean-Louis GAILLARD, Corinne CHAUX, Franck BEFORT, Régis GUILLAUME.
- 4 – ASICSO : Cédric MICHAUD (titulaire), Benjamin VERNAY (suppléant)
- 5 - SOVA : Christophe PION et Benjamin VERNAY (titulaires)
- 6 - Commission d'appels d'offres : Jean-Louis GAILLARD (Président), Corinne CHAUX, Franck BEFORT, Régis GUILLAUME (titulaires), Christophe PION, Cédric MICHAUD, Noël BROUSSE (suppléants)

Il est également procédé à la modification de la composition des commissions de la CCVAI :

- 1 - Aménagement du territoire : Franck BEFORT, Corinne CHAUX
- 2 – Environnement, développement durable : Benjamin VERNAY, Anthony HENRIQUES
- 3 – Service à la population, cohésion sociale : Corinne CHAUX
- 4 – Gestion du patrimoine : Cédric MICHAUD, Benjamin VERNAY
- 5 - Tourisme, culture : Jean-Louis GAILLARD
- 6 - CETC : Jean-Louis GAILLARD (titulaire), Corinne CHAUX (suppléante)

SIEL : Benjamin VERNAY (titulaire), Anthony HENRIQUES (suppléant)

CETC : *Commission d'Evaluation des Transferts de Charge.*

SIEL : *Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire.*

II – POINTS SUR LA VOIRIE ET LES BATIMENTS COMMUNAUX :

- 1 – Chemin de Boisseret : Monsieur KONIK, de Services-AMO, doit nous faire parvenir un document listant les terrains à acquérir, pour la partie de ce chemin allant du bourg jusqu'au croisement de Prachaise.
- 2 – Une réunion sera organisée avec les agriculteurs et M. BERTHELIER pour l'entretien des chemins ruraux.
- 3 – Réfection des fossés : il est décidé de faire réaliser pour environ 10 000 € de travaux de réfection des fossés. Monsieur GAILLARD donne connaissance des devis de plusieurs entreprises. Des précisions complémentaires seront demandées.
- 4 – Mise en conformité de l'accès des bâtiments communaux aux personnes handicapées : il sera possible de demander une dérogation jusqu'au 30 juin 2015. La CCVAI fera une commande groupée pour la consultation d' un Bureau d'Etudes.
- 5 – Une commande de défibrillateurs sera passée par la CCVAI.
- 6 – Salle des fêtes : un problème sur le groupe froid est signalé. M. BEFORT contactera la société TECHNI'CLIM.
La chaudière à gaz (qui sert pour l'eau chaude) est à entretenir.
- 7 - Il est décidé d'acheter un frigo pour la salle des mariages.

III – BULLETIN COMMUNAL ET VOEUX A LA POPULATION :

le bulletin communal est en cours de préparation
les voeux de la municipalité à la population auront lieu le dimanche 25 janvier, à 11 H à la salle des fêtes.

IV – TARIFS COMMUNAUX :

- 1 - Salle des fêtes : il sera proposé aux locataires la possibilité que le ménage soit fait par la commune. Ce service sera facturé 50 €. Le règlement de location sera modifié.
- 2 – Salle des mariages : les membres du Conseil Municipal fixent le tarif de location à 60 €.

V – QUESTIONS DIVERSES :

Une convention sera passée entre la commune et la CCVAI pour la fourniture de repas qui sont servis au restaurant scolaire.

Temps d'Accueil Périscolaire : Madame Christelle CLEMENT interviendra à l'école de SOUTERNON pendant 1 heure chaque jeudi, du 08 janvier au 05 février, pour de l'initiation musicale. Un contrat de travail sera établi.

Le CCAS organisera un bal des jeunes le dimanche 15 février 2015, de 18 H à 24 H.

Madame Céline BARBARIN invite les membres du Conseil Municipal à l'inauguration du Théâtre du Poisson Lune le samedi 17 et le dimanche 18 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 15.

L'an deux mille quinze, et le 09 Février à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.
Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROUSSE
Régis Guillaume – Anthony Henriques.

Etait absent excusé : /

M. Christophe PION a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire reprend et commente les différents points de ce compte rendu :

- le taillage des haies sur le chemin de Garennes, qui devait être réalisé par des riverains, n'a toujours pas été fait.
- Une réunion avec Loïc Berthelier et les agriculteurs est à organiser, concernant l'entretien des chemins ruraux..

I – TRAVAUX DE VOIRIE :

Une rencontre a eu lieu le 03 décembre dernier avec Monsieur KONIK et Monsieur SCARANTINO, de Services - AMO.

L'acquisition de terrains est à prévoir le long du chemin de Boisseret. Monsieur KONIK et Monsieur SCARANTINO proposent que les procédures d'acquisitions se fassent après la réalisation des travaux.

II – DEMANDE DE SUBVENTION A MONSIEUR PAUL SALEN, DEPUTE :

M. le Député Paul SALEN nous a informé qu'il accordait à notre commune une subvention de 8 000 € pour financer des travaux d'investissement.

M. GAILLARD propose que cette subvention soit sollicitée pour financer en partie les travaux à réaliser sur le chemin de Boisseret. Un dossier sera transmis à Monsieur SALEN.

III – ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET FISCALES :

M. le Maire rappelle les taux des taxes communales fixées en 2014 :

- . Taxe d'habitation : 9,82 €
- . Taxe sur le Foncier Bâti : 7,61 %
- . Taxe sur le Foncier Non Bâti : 25,86 %

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer une augmentation de 1 % sur la Taxe d'Habitation et sur la Taxe sur le Foncier Bâti.

Le taux des taxes communales est donc fixé comme suit pour 2015 :

- . Taxe d'Habitation : 9,92 %
- . Taxe sur le Foncier Bâti : 7,69 %
- . Taxe sur le Foncier Non Bâti : 25,86 %

IV – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- . Conseil communautaire de la CCVAI du 05 février dernier.
- . SIEL

V – QUESTIONS DIVERSES :

- . Salle des Fêtes : bilan des consommations d'électricité de l'année 2014.
- . La convention est à renouveler avec la SPA du Roannais, concernant la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens.
- . La fédération nationale de la FNACA propose qu'une « rue du 19 mars 1962 » soit créée dans chaque commune en mémoire des victimes de la guerre d'Algérie.
- . Un particulier demande des renseignements pour l'acquisition d'un terrain communal.
- . Prêts à taux zéro : le Maire indique qu'un nouveau dispositif dénommé « prêt à taux zéro rural » vient d'être lancé par le Gouvernement. Souternon n'y est malheureusement pas éligible. N'ayant pas pu obtenir tous les renseignements souhaités, le maire expose que la question sera abordée lors d'une prochaine réunion.
- . M. Benjamin VERNAY indique que l'Association « Vive la Vie à Souternon » souhaite faire des travaux sur les murs et sur le sol du local des jeunes. Les membres du Conseil donnent leur accord. La pièce située derrière ce local est à débarrasser.
- . Une inauguration de la buvette, après travaux, est prévue le dimanche 07 juin.
- . Le CCAS organise un bal des jeunes le dimanche 15 février.
- . Le bulletin municipal sera imprimé en fin de semaine.
- . Un particulier signale que le chemin menant à sa maison est en mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H .

L'an deux mille quinze, et le 19 Mars à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROUSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.

Était absent excusé : /

M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 :

Mise en place des tours de garde du bureau de vote.

II – BATIMENTS COMMUNAUX :

- . Isolation des combles des bâtiments communaux :
 - . les combles de l'ancienne mairie ont été débarrassés par les employés communaux.
 - . le grenier de l'école est très encombré. Il faudra prévoir de la première semaine de vacances scolaires d'avril (employés communaux et bonnes volontés).
 - . Diagnostic dans les logements : les membres du Conseil Municipal décident de retenir le devis de la société Diagnostissimo d'un montant H.T. de 765,00 €.
 - . Mur de l'ancienne mairie : le Maire rappelle que l'ancien préau était appuyé sur ce mur qui appartient à un particulier riverain. Les poutres soutenant l'ancien préau ont été enlevées ; à leur emplacement, des trous sont à boucher car de l'eau s'infiltrait dans le mur. Il a demandé un devis à un maçon pour boucher les trous et créer le mur. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord seulement pour que les trous soient bouchés.
- Un devis a été demandé à un charpentier pour refaire le toit au-dessus du local de France Télécom. Une tôle en acier suffirait peut-être.
- . Salle des fêtes : l'entreprise Technoclim est intervenue . Elle propose d'installer une résistance électrique dans le chauffe-eau existant qui fonctionne actuellement au gaz.
- Des devis seront demandés pour l'installation d'un nouveau chauffe-eau électrique.
- Une entreprise sera contactée pour voir s'il est possible de modifier la programmation du système de chauffage.

III – TRAVAUX DE VOIRIE :

- . Acquisition de terrains situés le long du chemin de Boisseret (entre la RD et la croix de Prachaise) : le Maire rencontrera la propriétaire.
- . Il sera demandé à Orange de boucher la tranchée qui a été faite à Prachaise pour desservir un particulier.
- . L'entreprise BERTHELIER a terminé le travail de curage des fossés qui lui a été demandé.
- . Voirie 2015 : Une subvention de 22 434 € nous a été attribuée par le Conseil Général.

IV – ECOLE :

- . TAP : Pour pouvoir encore bénéficier de l'aide financière de l'Etat de 50 €/enfant à la rentrée prochaine, il est nécessaire d'établir un PEDT (projet éducatif). Une réunion a eu lieu entre les 3 communes formant le RPI, et également entre les communes de la CCVAI.
- . Une somme de 575,61 € nous est demandée par une commune accueillant un élève résidant à Souternon. M. GAILLARD rencontrera le Maire de cette commune, car lors de l'inscription de cet enfant, il a été convenu que rien ne nous serait réclamé au titre des frais de fonctionnement.

V – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- .Bureau communautaire de la CCVAI : le montant des fonds de concours attribués aux communes pourrait être fixé à 60 000 € pour l'année 2015. Ce montant devra néanmoins être validé lors d'un prochain conseil communautaire.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- . Prêts à taux zéro : le Maire donne lecture du projet de délibération qu'il a préparé. Les membres du Conseil Municipal approuvent ce projet. Une délibération sera également prise par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.
 - . M. le Maire expose qu'il a été saisi par Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE d'une demande d'avis du Conseil Municipal relativement à l'autorisation des Ets DOITRAND, d'exploiter, à titre de régularisation, une unité de fabrication de portails manuels et automatiques, à Grézolles. Il a été répondu qu'aucune remarque, en particulier négative, quant à l'exploitation sus-indiquée n' a été émise par les conseillers municipaux.
 - . L'assemblée générale de l'AMF 42 aura lieu le vendredi 10 avril prochain à BONSON.
 - . Acquisition d'un aspirateur pour l'école : des devis complémentaires seront demandés.
 - . Une convention sera passée avec la Médiathèque Départementale concernant le prêt de livres à la bibliothèque communale.
 - . M. GAILLARD informe que les maires des 3 communes du RPI ont décidé de proposer à leur Conseil Municipal d'augmenter le prix de repas de cantine. Ils seraient donc fixés à 3,40 €/repas (au lieu de 3,20 €) à compter du 1er mai 2015. Les conseillers municipaux donnent leur accord.
- Un système d'achat de tickets sera mis en place à la rentrée de septembre.

TAP : *Temps d'Accueil Périscolaire.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

L'an deux mille quinze, et le 03 Avril à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Noël BROUSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.

Etait absent excusé : M. Cédric MICHAUD

M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2015 est faite.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après que des informations complémentaires ont été apportées : la société Diagnostissimo interviendra le 17 avril prochain dans les logements communaux afin d'effectuer divers diagnostics (surface habitable, amiante, plomb, performance énergétique...)

I – COMPTES ADMINISTRATIFS DE GESTION 2014 ET BUDGETS 2015 :

. Budget SPANC :

Le compte administratif de l'année 2014 fait apparaître un déficit de 89,38 € en section de fonctionnement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2014 établi par M. le Receveur Municipal est adopté.

Le budget 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 000 € en section de fonctionnement.

. Budget du service Assainissement :

Le compte administratif de l'année 2014 fait apparaître un excédent de 22 869,49 € en section d'exploitation et un excédent de 3 392,16 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2014 établi par M. le Receveur Municipal est adopté.

Le budget 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 428,08 € en section d'exploitation, et à 26 112,84 € en section d'investissement.

. Budget de la commune :

Le compte administratif de l'année 2014 fait apparaître un excédent de 31 031,14 € en section de fonctionnement et un déficit de 184 254,61 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion 2014 établi par M. le Receveur Municipal est adopté.

Le budget 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes à 231 664,00 € en section de fonctionnement, et à 439 591,66 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité..

II – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

. Conseil communautaire du 02 avril.

III – QUESTIONS DIVERSES :

. Il est présenté un devis et des fiches produits de distributeurs de papier toilette qui pourraient être installés dans la salle des fêtes.

. Plusieurs DICT (déclarations d'intention de commencement de travaux) nous ont été transmises par l'entreprise GRANIOU FIBCOM de ST JEAN BONNEFONDS. Elles concernent l'installation de la fibre optique sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 45.

L'an deux mille quinze, et le 04 Mai à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROUSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.

Etait absent excusé : /

M. Noël BROUSSE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 avril 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – LOGEMENTS COMMUNAUX : DIAGNOSTICS ET TRAVAUX :

- . Divers diagnostics ont été effectués par la société Diagnostissimo dans les logements communaux.
- . L'isolation des combles des bâtiments communaux (mairie, école, ancienne mairie) est programmée pour le lundi 22 juin 2015.
- . Le grenier de l'école devra être débarrassé pour ce jour-là. Une vente sera organisée le jour du vide-grenier (14 juin).

II – PERSONNEL COMMUNAL :

- . Un agent technique est en arrêt maladie depuis le 17 avril dernier.
- . Le CUI d'un autre agent technique se termine le 18 mai 2015.
- . Le recrutement d'un agent technique en CUI a donc été lancé auprès de Pôle Emploi.
- . Actuellement, les contrats CUI-CAE sont établis pour 22 H de travail hebdomadaires, pour 12 à 16 mois. La prise en charge maximale est de 75 %.

III – PARTICIPATION A LA SCOLARISATION D'ENFANTS EN DEHORS DE LA COMMUNE :

Un enfant de notre commune est scolarisé à l'école publique et 2 enfants sont scolarisés à l'école privée de ST GERMAIN LAVAL. Les membres du Conseil Municipal décident, conformément à la réglementation actuelle, de ne pas participer aux frais de fonctionnement qui nous sont réclamés.l.

IV – INTERCOMMUNALITE : REPRESENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Une loi récente permet, dans certaines limites, la réalisation d'un accord local relativement à la représentation des communes dans les communautés de communes. Même si SOUTERNON n'est pas directement concerné, cette loi permettrait une meilleure représentation de deux communes supplémentaires au sein du conseil communautaire des Vals d'Aix et Isable.

Le Conseil municipal approuve en conséquence la démarche du maire en faveur d'un accord communautaire reposant sur cette nouvelle base.

V – ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE :

Le maire expose qu'un projet d'une loi dite de « Nouvelle Organisation Territoriale de la République – NOTRe- » est en discussion devant le Parlement. Il en expose les différentes mesures, soit par exemple la nécessité (sauf quelques dérogations) d'un niveau minimal de 20 000 habitants pour les communautés de communes, l'élection au suffrage universel des délégués communautaires (qui pourront alors être en opposition avec les exécutifs municipaux), la délégation obligatoire des compétences eau et assainissement à la communauté, etc...

Il fait remarquer que comme beaucoup d'autres, cette réglementation irait à l'encontre de la représentation des territoires et, loin de permettre la rationalisation de l'administration de la République, conduirait à des structures technologiques à l'effet contraire en terme de démocratie, d'efficacité et souvent de coût. Sur sa proposition, le Conseil municipal adopte unanimement les motions de l'association des maires de France et de l'association des maires ruraux de France de rejet de ce projet de loi, et déclare s'associer à toutes les actions susceptibles d'être entreprises en opposition à ce texte.

VI – VOIRIE COMMUNALE ET RURALE :

- . Chemin de Boisseret : les services du Domaines ont été consultés concernant la partie du terrain à acquérir le long de ce chemin. Nous n'avons pas encore eu réponse de leur part.
- . De l'enrobé à froid devra être mis sur les chemins.

VII – COMPTE RENDU DE REUNIONS :

- . Visite des DDEN à l'école.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

- . Temps d'Activités Périscolaires : Actuellement le TAP a lieu sur les 3 écoles du RPI le jeudi après-midi (3 H chaque semaine). Pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'Etat de 50 € par élève par année scolaire, une nouvelle organisation doit être mise en place. Deux solutions sont possibles :
 - . Un PEDT (Projet Educatif de Développement Territorial) simple peut être établi pour les 3 écoles du RPI si le Temps d'Activités Périscolaires ne dépasse pas 1 H par jour. Ce TAP peut se faire sous forme d'une garderie, avec du personnel non qualifié.
 - . Une aide de 54 € de l'Etat par élève et par année scolaire peut être apportée en plus s'il y a déclaration d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) . Dans ce cas, il est obligatoire d'embaucher du personnel qualifié (BAFA) et un directeur diplômé.Lors de la réunion du Conseil d'Ecole qui s'est tenue le 29 avril dernier, il a été proposé la mise en place des TAP pendant 1 H les mardi, jeudi et vendredi. Un accord devra être donné par le DASEN.
- Un PEDT simple sera rédigé.

. Chauffage de la Salle des fêtes :

Un problème de programmation de l'automate qui gère le chauffage a été détecté.

La société ESS a établi un devis d'un montant H.T de 1 377 €. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que cette société intervienne.

- . Des devis pour l'achat de dévidoirs à papier toilette et essuie-mains à installer à la salle des fêtes ont été demandés.

. Acquisition d'un aspirateur pour l'école : des devis complémentaires seront demandés.

- . La serrure du local du cantonnier est à remplacer.

. Un double de la clé du camion communal devra être fait.

. Ancienne mairie : les trous situés dans le mur mitoyen avec la maison de Mme Cécile RONDY ont été bouchés.

- . La cérémonie commémorative du 8 mai aura lieu le 8 mai à 10 H à GREZOLLES et à 11 H à SOUTERNON.

DASEN : *Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H.

L'an deux mille quinze, et le 01 Juin à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROUSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.
Etait absent excusé : /
M. Régis Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 mai 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité..

I –PERSONNEL COMMUNAL :

- . Recrutement d'un agent technique en CUI : le maire et les adjoints ont reçu 2 candidats. M. Michel LASSAIGNE a été retenu. Son contrat débutera le 08 juin prochain, pour une année. Il effectuera 22 H de travail hebdomadaires.
- . L'agent technique actuellement en maladie a la possibilité de casser son CUI de façon à ce qu'il puisse faire un autre CUI dans une autre commune, lorsqu'il ira mieux.

II – ECOLE :

- . Horaires du temps scolaire : il n'est plus possible d'organiser les Temps d'Accueil Périscolaires sur 3 heures à la suite. A la rentrée de septembre, les horaires scolaires et des Temps d'Accueil Périscolaires seront donc répartis comme suit :
- . Classe maternelle (Souternon) : école : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matins : de 9 H à 12 H
lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi : de 14 H à 16 H – TAP : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13 H 15 à 14 H.
- . Classes primaires (Grézolles et St Julien d'Oddes) : école : tous les matins : de 9 H à 12 H, tous les après-midi (sauf le mercredi) : de 13 H 15 à 15 H 30 – TAP : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15 H 30 à 16 H 15.

III – VOIRIE COMMUNALE :

- . Chemin de Boisseret : Une estimation du terrain à acquérir à Melle DE SUGNY a été demandée aux Services du Domaine. L'estimation se monte à 0,30 €/M2.
- M. le Député Paul SALEN nous a attribué une subvention de 8 000 €.
- . L'entreprise BERTHELIER a effectué les travaux programmés sur les chemins ruraux (sauf au Pont).

IV – INTERCOMMUNALITE : EVOLUTIONS LEGISLATIVES :

Le texte de la loi NOTRE a été discuté à l'Assemblée Nationale et au Sénat.
Cette loi sera applicable au 1er janvier 2016.

V – MEDIATHEQUE COMMUNALE :

M. le Maire présente une convention d'ouverture et de fonctionnement d'une bibliothèque - point lecture à passer avec le Conseil Départemental de la Loire.
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

VI – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

. Conseil communautaire de la CCVAI du 06 mai 2015.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

. La société Image Laser Couleur nous a transmis une proposition concernant le remplacement des photocopieurs de l'école et de la mairie.

Il lui sera demandé de baisser le coût des copies.

. A la demande de M. le Maire, Madame FRANCISCO, Architecte des Bâtiments de France, est venue visiter l'église. Les 2 cloches et le retable sont classés.

Madame FRANCISCO nous autorise seulement à faire tomber le plâtre qui menace de tomber, mais à ne pas entreprendre d'autres travaux.

. Le grenier de l'école sera débarrassé et ce qu'il contient sera mis en vente le jour du vide grenier du 14 juin.

Des plantes seront achetées pour être mises en vente ce même jour.

. PVR de Prachaise : une extension des réseaux sera demandée pour raccorder une construction nouvelle.

. Du matériel a été volé dans le local des jeunes. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

L'an deux mille quinze, et le 07 Juillet à 20 heures.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.

Etait absent excusé : /

M. Anthony Henriques a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juin 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I –PERSONNEL COMMUNAL :

- . L'agent technique en CUI est en arrêt maladie jusqu'au 23 juillet 2015.
- . Le CUI de Madame Elisabeth VERNAY est renouvelé du 25 août 2015 au 24 août 2016, à raison de 22 H hebdomadaires de travail.
- . Le CUI de Madame Cindy PALABOST est renouvelé du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, à raison de 22 H hebdomadaires de travail.
- . Le CDD de Madame Michèle COUDOUR est renouvelé du 1er septembre 2015 au 31 août 2016, à raison de 17 H 30 de travail.

II – ECOLE :

- . L'achat d'un vidéo projecteur a été demandé par l'enseignante.
- . La mise en réseau des ordinateurs devra être réalisée.
- . Des travaux devront être effectués sous le préau afin d'évacuer l'eau.
- . La sonnette ne fonctionne plus.

III – VOIRIE COMMUNALE :

- . Chemin de Boisseret : Une estimation du terrain à acquérir à M^{elle} DE SUGNY a été demandée aux Services du Domaine. L'estimation se monte à 0,30 €/M2.
- M. GAILLARD a rencontré M^{elle} DE SUGNY pour l'informer de cette proposition d'achat.
- . De l'enrobé à froid est à mettre sur les chemins.

IV – INTERCOMMUNALITE : MUTUALISATION :

- M. le Maire donne connaissance du projet de schéma de mutualisation.

V – BATIMENTS COMMUNAUX :

- . ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) :
Un plan d'accessibilité des bâtiments communaux est à rendre pour le 27 septembre 2015 .
La mairie est accessible de même que la salle des fêtes (sauf l'estrade et la cuisine) .
Le rez de chaussée de l'école est accessible, mais pas l'étage

VI – COMPTES RENDUS DE REUNIONS :

- . Conseil communautaire de la CCVAI du 02 juillet 2015 :
- . des fonds de concours sont accordés aux communes : 3 800 € pour SOUTERNON pour l'année 2015.
- . un bus de 9 places a été acheté par la CCVAI, qu'elle mettra à disposition des associations.
- . Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde : les tarifs du prix de l'abonnement et du prix au m3 ont augmenté de 0,7 %.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- . 2 photocopieurs couleur ont été commandés à la société Image Laser Couleur (1 pour la mairie et 1 pour l'école) .
- . L'isolation des combles des bâtiments communaux (mairie, école et ancienne mairie) a été réalisée le 22 juin dernier.
- . Le terrain communal de Purières a été volontairement, et une fois encore, parsemé de cailloux visant nettement à gêner l'entretien du terrain. Une telle attitude est inadmissible et pourra donner lieu à poursuite.
- . Le maire a d'autre part été contacté par des habitants du hameau de Peurière se plaignant de l'absence d'entretien d'un terrain jouxtant leur maison. Il est intervenu auprès du Notaire géant la succession des héritiers de cette parcelle.
- . Une tranchée réalisée par un particulier à Prachaise est à boucher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

L'an deux mille quinze, et le 31 Août à 20 heures.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROSSE Régis Guillaume – Anthony Henriques.
Etait absent excusé : /
M^{me} Corinne Chaux a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après que M. le Maire a apporté les informations complémentaires suivantes :

- . école : Messieurs Romain BENETIERE et Samuel MONIER sont intervenus pour la mise en réseau des ordinateurs. Ils doivent revenir pour terminer le travail.

- . ADAP (agenda d'accessibilité programmé) : M. KONIK, de Services AMO doit nous rendre un rapport d'accessibilité.

Dans ce rapport il sera indiqué que la mairie est accessible, la salle des fêtes est accessible sauf l'estrade et la cuisine. En ce qui concerne l'école, seul le rez-de-chaussée est accessible. A l'église, les 3 portes d'entrée seront rendues accessibles, mais pas le chœur.

- . les photocopies couleur ont été livrés à la mairie et à l'école.

- . terrain de Purières : la Notaire a contacté les 30 héritiers afin de leur demander l'autorisation de nettoyer ce terrain. Tous devront donner leur accord et la facture sera alors partagée entre ces 30 personnes

I – VOIRIE COMMUNALE :

- . Chemin de Mioland : les travaux seront réalisés cette année.

- . Chemin de Boisseret : M. GAILLARD, M. SCARANTINO, de Services AMO, Monsieur PADEL, géomètre, et M^{lle} DE SUGNY se sont réunis afin d'examiner la partie à acquérir à M^{lle} DE SUGNY pour élargir ce chemin, et donc atténuer un virage dangereux.

- M. PADEL a borné et métré cette partie, soit 263 m².

- . De l'enrobé à froid sera étalé sur les chemins les 11 et 12 septembre prochains.

II – FISCALITE COMMUNALE :

- . Les exonérations ou abattements que la commune a la possibilité d'instaurer concernant sa fiscalité seront étudiés en commission.

- . La Taxe d'Aménagement de 1% appliquée sur les déclarations de travaux et les permis de construire a rapporté 1 091 € à la commune en 2014.

III – TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX :

- . Eglise : le mur situé au-dessus de la porte d'entrée est très abîmé. Par mesure de sécurité, le piâtre qui menace de tomber sera enlevé. Des travaux devront être réalisés dans la cure.

- . Local du cantonnier situé dans le bourg : un devis sera demandé à un électricien pour l'installation de l'électricité. M. GAILLARD contactera le SI de la Bombarde pour le raccorderment au réseau d'eau.

. Appartements communaux situés dans le bâtiment de l'ancienne mairie :

. L'appartement n°2 (grand) sera loué à Madame Mercédès MELIO à compter du 1er septembre.

. Une cabine de douche sera installée par l'employé communal. Les membres du conseil municipal approuvent le devis de la société RICHARDSON.

. Mademoiselle FLANET quittera l'appartement n°1 (petit) le 14 septembre prochain.

. Une personne est venue le visiter. Elle doit nous donner une réponse rapidement.

. Le conduit des cheminées de ces 2 appartements sera vérifié.

. Salle des fêtes : l'entreprise EZS est venue réparer le système de chauffage/climatisation. Les principaux problèmes sont réglés. Elle devra revenir pour effectuer des réglages.

IV – ACHAT DE MATERIEL :

. Un vidéoprojecteur sera acheté pour l'école.

. Un défibrillateur sera installé à l'extérieur de la mairie

. Un disque de la débroussaillieuse est à changer

V – REVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ELECTORALE :

En raison des prochaines élections régionales programmées les dimanches 06 et 13 décembre 2015, la révision de la liste électorale aura lieu jusqu'au 30 septembre (et non pas jusqu'au 31 décembre, comme habituellement).

VI – VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE ROANNE :

M. le Sous-Prefet de ROANNE viendra dans notre commune le mercredi 16 septembre prochain, à 14 H 30.

VII – JOURNEE D'ACTION DES COMMUNES LE 19 SEPTEMBRE 2015 :

Une journée nationale d'action contre la baisse des dotations de l'Etat sera organisée le samedi 19 septembre.

VIII – INTERCOMMUNALITE : CONSEQUENCES DE LA LOI NOTRE :

Fusion des communautés de communes : une réunion a eu lieu le 25 août dernier entre la CCVAI, la CCPU (CC Pays d'Urfé) et la CC du Haut Forez et une réunion entre les membres du bureau de ces 3 CC est programmée le 08 septembre prochain.

Un projet de schéma sera proposé par Monsieur le Préfet de la Loire le 09 octobre à la CDCI (Commission Départementale de Coopérative Intercommunale).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'opter pour une fusion de la CCVAI avec la CCPU et la CC du Haut Forez.

IX – QUESTIONS DIVERSES :

. CCAS : les membres du CCAS seront convoqués pour organiser le concours de belote prévu le 22 novembre prochain.

. Ecole : le RPI compte 56 élèves pour l'année scolaire 2015/2016 : 22 à Souternon (maternelle), 15 à Grézolles (CP, CE1) et 19 à St-Julien (CE2, CM1 et CM2).

. TAP (temps d'activités périscolaires) : une réunion a eu lieu le 02 septembre dernier à ST JULIEN D'ODDES. Un bilan de l'année scolaire 2014/2015 a été présenté et des activités ont été programmées pour l'année scolaire à venir.

. transport scolaire : les extensions sollicitées auprès du Département ont été refusées (le bourg d'Amions, chez Perche à Luré et le Genetet à Grézolles).

. le taillage des haies est à prévoir

. à la demande de M. le Receveur Municipal des factures datée de 2008 et de 2009, concernant des repas pris à la cantine par une famille dont les enfants fréquentaient le RPI, seront annulées ; les dettes de cette famille ayant été annulées par la BDF.

. Le SIEL nous informe que les lanternes à vapeur de mercure doivent être éradiquées de l'éclairage public.

Il nous a transmis un devis pour les remplacer par des lanternes à sodium.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H.

L'an deux mille quinze, et le 23 Septembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Étaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROSSE

Régis Guillaume

Était absent excusé : M. Anthony Henriques.

M. Franck Béfort a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 août 2015 est adopté à l'unanimité après que M. le maire a apporté les informations complémentaires suivantes :

- . Chemin de Boisseret : Suite au bornage effectué par M. PADEL, un document a été transmis à M^{lle} DE SUGNY pour signature. Il sera ensuite retourné à M. PADEL pour enregistrement au service du cadastre.
- . un vidéoprojecteur sera acheté pour l'école. Le montant maximum de la dépense est fixé à 500 €. Un membre du Conseil Municipal dit son désaccord pour cette acquisition.
- . Transport scolaire : une nouvelle demande d'extension du circuit a été faite auprès de Monsieur ROCHETTE, conseiller départemental de notre canton.

I – VOIRIE COMMUNALE; PROGRAMME DE TRAVAUX 2016 :

- . Un devis sera demandé à Services AMO pour chiffrer des travaux à effectuer sur le chemin de Boisseret, en continuité des travaux projetés. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental.

II – TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX :

- . Logement communal au-dessus de la buvette : Une poutre et des solives ont été remplacées afin de renforcer le sol de la salle de bains. Un revêtement de sol a été posé. Une cabine de douche sera installée. Le lavabo et le WC seront changés.

III –VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE ROANNE ET JOURNEE D'ACTION DES COMMUNES :

- . M. GAILLARD fait le compte rendu de la visite de M. le Sous-Préfet de ROANNE le 16 septembre dernier.
- . M. GAILLARD et Madame CHAUX ont participé à la journée d'action des communes qui a eu lieu le 19 septembre dernier.

IV – INTERCOMMUNALITE : . Fusion des Communautés de Communes : Une réunion des communautés de communes des Vals d'Aix et Isable, d'Urfé et de la COPLER a eu lieu. Cette réunion a bien confirmé le fait que ces trois communautés de communes ne voulaient pas fusionner avec Roannais Agglomération.

V – CONVENTION AVEC LA CCVAI DE MUTUALISATION DE CERTAINS PERSONNELS : M. le Maire donne connaissance d'une convention à passer avec la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable pour la mutualisation du personnel technique. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord, à l'unanimité.

VI – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE : M. KONIK, de Services AMO, nous a fait une proposition de rapport concernant l'accessibilité des bâtiments communaux.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- . Taillage des haies - Eclairage communal
- . Le maire a contacté le propriétaire de la maison limitrophe à la mairie pour qu'il nettoie la cour. Il lui a promis de faire le nécessaire rapidement.
- . A Purières, des fils de fer barbelés clôturant une propriété sont tombés dans le fossé, le long du chemin communal.
- . A Pierlat, une haie a été taillée. La pierre de la croix située à l'angle de la route départementale dépasse sur cette route.
- . Les portails du local communal situé dans le bourg et du local situé près du cimetière sont à changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

L'an deux mille quinze, et le 02 Novembre à 20 heures 30.

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD Noël BROUSSE - Régis Guillaume – Anthony Henriques. Etait absent excusé : /.

M. Christophe PION a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Septembre 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après que M. le maire a apporté les informations complémentaires suivantes :

- . Chemin de Boisseret : le document relatif au bornage a été transmis au Notaire qui doit rédiger l'acte de vente entre Mademoiselle DE SUGNY et la commune.
- . Transport scolaire : notre demande d'extension du circuit jusqu'au bourg d'Amions a été refusée par le Conseil Départemental, de même que la demande d'arrêt au hameau de Perche, à Luré, et au hameau de Genetet à Grézolles (en bordure de la RD 61).
- . Logement communal situé au-dessus de la buvette : des travaux ont été effectués par l'employé communal (dans la salle de bains, sur le réseau électrique ...). Madame Mercédès MELIO occupe ce logement depuis le 1^{er} Novembre 2015. La vérification des cheminées sera réalisée.

I – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Après avoir pris connaissance des divers demandes, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

* Sou des écoles du RPI Grézolles / St Julien d'Oddes / Souternon	320 €
(40 € *8 élèves domiciliés à Souternon)	
* Association ACTIV' AGE (maison de retraite de St Germain Laval)	160 €
(40 € *4 résidents originaires de Souternon)	
* Pompiers de Crémeaux	85 €
* Pompiers de St Germain Laval	85 €
* DDEN	10 €

II – PROGRAMME DE VOIRIE 2016 :

Messieurs KONIK et SCARANTINO, de SERVICES-AMO, viendront en mairie demain après-midi.

Il leur sera demandé de chiffrer des travaux à effectuer sur le chemin de Boisseret, en continuité des travaux projetés.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental.

III – COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE :

Le dernier conseil d'école s'est tenu le 16 octobre 2015 à Grézolles.

. Pour l'année scolaire 2015/2016, 55 élèves fréquentent le RPI Grézolles / St Julien d'Oddes / Souternon. L'équipe éducative n'a pas changé.

. A Souternon, Romain Bénetière et Samuel Monier sont intervenus et les problèmes internet sont résolus.

Le dos d'âne réalisé sous le préau pose un problème pour l'évacuation des eaux de pluie, à résoudre.

. Pour l'année scolaire 2016/2017, il est prévu l'inscription de seulement 51 élèves.

IV – ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015 :

Mise en place des tours de garde.

IV – ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015 :

. Le CCAS s'est réuni le 19 octobre dernier : les décisions suivantes ont été prises :

L'organisation d'un concours de belote le dimanche 22 novembre.

Noël des anciens : il sera proposé un repas au restaurant le Savigny à Pommiers le mardi 15 décembre.

Les personnes qui ne souhaitent pas participer au repas recevront un colis.

Pour 2016, il est projeté l'organisation d'un bal et d'un concours de belote.

Une prochaine réunion est fixée au jeudi 26 novembre.

. Bibliothèque communale :

M. Gaillard et M. Béfort ont rencontré Madame Agathe POTHIN, responsable et Madame Odette DEGOUTTE, bénévole : la convention à passer avec le Conseil Départemental a été complétée et validée.

En 2016, la bibliothèque fêtera ses 25 ans. A cette occasion, les bénévoles souhaitent que la cérémonie des vœux du maire soit organisée à la bibliothèque. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable eu égard au manque de place.

V – INTERCOMMUNALITÉ :

Dans un courrier reçu le 16 octobre 2015, M. le préfet de la Loire a présenté le schéma de fusion des communautés de communes : la Communauté de Communes des Vals d'AIX et Isable fusionnerait avec la COPLER, le Pays d'Urfé et Roannais Agglomération, ce qui constituerait un nouvel ensemble de 81 communes, représentés par 129 délégués. La commune a 2 mois pour émettre un avis.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

. Taillage des haies : les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que l'entreprise CHAMPAGRI effectue le taillage des haies.

. Un devis d'un montant de 1 158 € TTC nous a été transmis par la société HIMS pour le remplacement du coffret de commande des cloches. Aucune décision n'est prise.

. La cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 aura lieu le mercredi 11 novembre à 10H30 à Souternon et à 11H30 à Grézolles.

. Bulletin municipal : il est en cours de préparation.

. Salles des fêtes : l'entreprise E2S est intervenue pour régler les problèmes de fonctionnement du chauffage. La facture se monte à 1 148,00 € H.T. Un contrat d'entretien est proposé.

. Dans le cadre de la COP 21 qui se tiendra à Paris en décembre prochain, toutes les communes sont appelées à planter un arbre ' pour le climat ', le mercredi 25 novembre 2015.

. Une buse située vers le cimetière a été bouchée par de l'enrobé à froid. Elle sera débouchée.

. La croix du cimetière est à remettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

L'an deux mille quinze, et le 23 Novembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Benjamin VERNAY - Noëi BROSSE - Régis Guillaume - Anthony Henriques.

Etaient absents excusés : Messieurs Christophe PION et Cédric MICHAUD.

M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – CHEMINS DE BOISSERET ET DE MIOLAND :

M. le maire donne connaissance du dossier de consultation des entreprises qui est approuvé par les membres du Conseil Municipal. Cette consultation se fera de manière dématérialisée. La date limite de réception des offres est fixée au mardi 15 décembre 2015, à 12 H. L'ouverture des plis par la commission d'appels d'offres aura lieu le mercredi 16 décembre.

II – PROGRAMME DE VOIRIE 2016 :

Le chiffrage des travaux à effectuer sur le chemin de Boisseret, en continuité des travaux projetés a été fait par Services-AMO. Il se monte à 30 990 € H.T. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental.

III – PERSONNEL COMMUNAL :

M. le Maire propose qu'un agent agent technique soit embauché en CUI. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord. Les services de Pôle Emploi seront contactés.

V – INTERCOMMUNALITE :

Un groupe de travail comprenant des membres de la CCVAI, la COPLER, la CCPU et la communauté de communes de BALBIGNY s'est réuni afin d'établir un projet de fusion qui sera proposé au Préfet.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

La commission « bulletin municipal » se réunira à la fin du conseil municipal du 07 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

L'an deux mille quinze, et le 07 Décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis GAILLARD, Maire, dans la salle des délibérations de la mairie. Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX - Franck BEFORT - Christophe PION - Benjamin VERNAY - Cédric MICHAUD - Noël BROSSE Régis Guillaume - Anthony Henriques. Etait absent excusé : /

M. Cédric MICHAUD a été nommé secrétaire de séance.
Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2015 est faite. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – AVIS SUR LE PROJET PREFECTORAL DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :

M. le maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer sur le projet en objet, consécutif à la loi NOTRe du 7 août dernier.

Il rappelle les grandes lignes et les objectifs de ce texte, et cite la circulaire gouvernementale aux préfets demandant à ces derniers d'être « ambitieux » dans leurs propositions. Il explique ses multiples inquiétudes à ce sujet, se résumant dans la crainte de la disparition à courte échéance des communes rurales et de ce qu'elles représentent en termes d'identité et d'expression de leurs habitants, de proximité et d'efficacité, et de développement harmonieux et concerté du territoire.
Le maire détaille ensuite le projet préfectoral (communiqué par avance aux conseillers municipaux) de schéma ligérien qui confirme malheureusement toutes ces craintes. Il explique qu'en réaction à cette proposition, un certain nombre d'élus mandatés par leurs pairs ont étudié d'autres projets qu'il détaille.

Oui cet exposé et après en avoir longuement débattu puis délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner un avis totalement défavorable au projet de M. le préfet ;
- considère que la meilleure solution de coopération intercommunale au sens de l'esprit de la Loi, en conformité avec ses prescriptions et ses objectifs et semble-t-il, en accord entre toutes ses communes, serait la fusion des communautés des Vals d'Aix et Isable et du Pays d'Urfé ;
- faute de cette solution, propose avec résignation, la création d'une communauté de communes dénommée « Loire et Monts Communauté », qui pourrait néanmoins convenir à ces mêmes objectifs et constituer une alternative acceptable par le représentant de l'Etat : population suffisante, très au-delà des seuils légaux, territoire important (1/5ème du département), structuré et homogène par beaucoup de ses caractéristiques et qui résulterait de la fusion des communautés des communes de Balbigny, du Pays entre Loire et Rhône, du Pays d'Urfé et des Vals d'Aix et Isable.

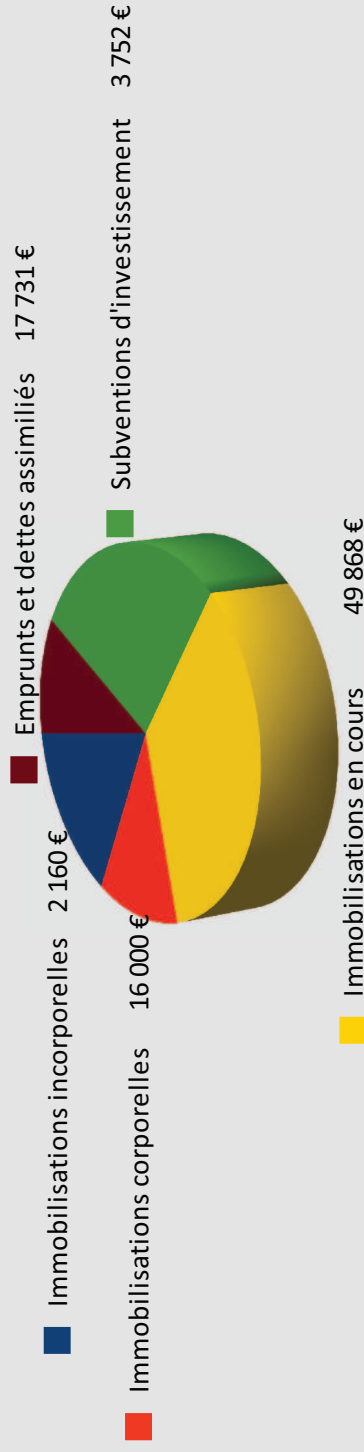
II – QUESTIONS DIVERSES :

- . Adressage des habitations : les membres du Conseil Municipal donnent un accord de principe sur le projet de dénomination des rues et la numérotation des habitations.
 - . Chemin de Boisseret : la Commission d'Appel d'Offres se réunira le mercredi 16 décembre.
 - . M. Benjamin VERNAY signale qu'une société de pêche est à la recherche d'un étang pour son école de pêche. L'étang communal de Purières pourrait être convenir.
 - . Le colis de Noël aux Aînés sera préparé le vendredi 18 décembre, à partir de 20 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Budget primitif 2015 de Souternon (€, TTC).

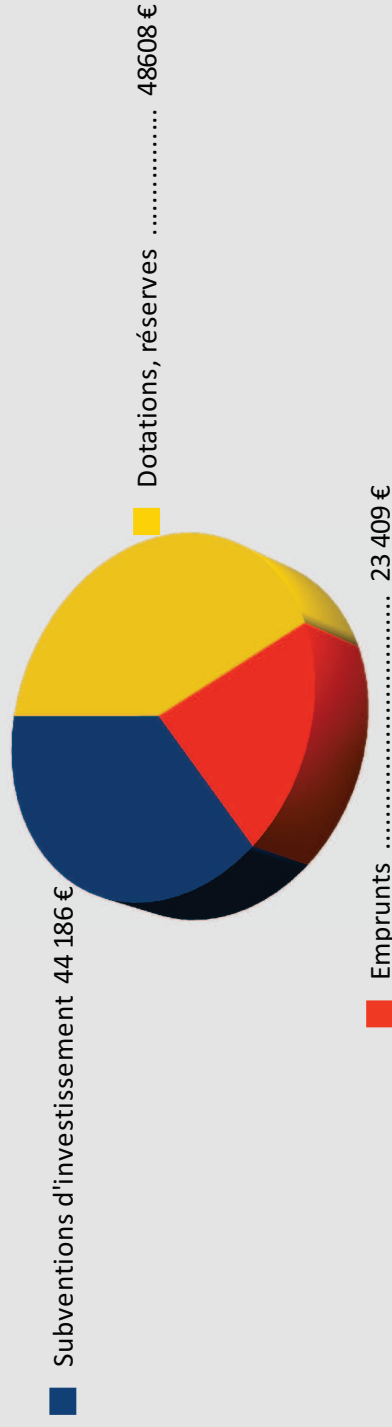
Dépenses :



■ Immobilisations incorporelles	2 160 €
■ Immobilisations corporelles	16 000 €
■ Immobilisations en cours	49 868 €
■ Subventions d'investissement	3 752 €
■ Emprunts et dettes assimilés	17 731 €

Reste à réaliser (de l'année précédente)	168 826
Solde d'exécution reporté	184 254,61
TOTAL	439 591,66

INVESTISSEMENT



Recettes :

■ Subventions d'investissement	44 186 €
■ Emprunts	23 409 €
■ Dotations, réserves	48 608 €

Virements de la section de fonctionnement	1 624
Restes à réaliser	321 764
TOTAL	439 591,66

Dépenses :



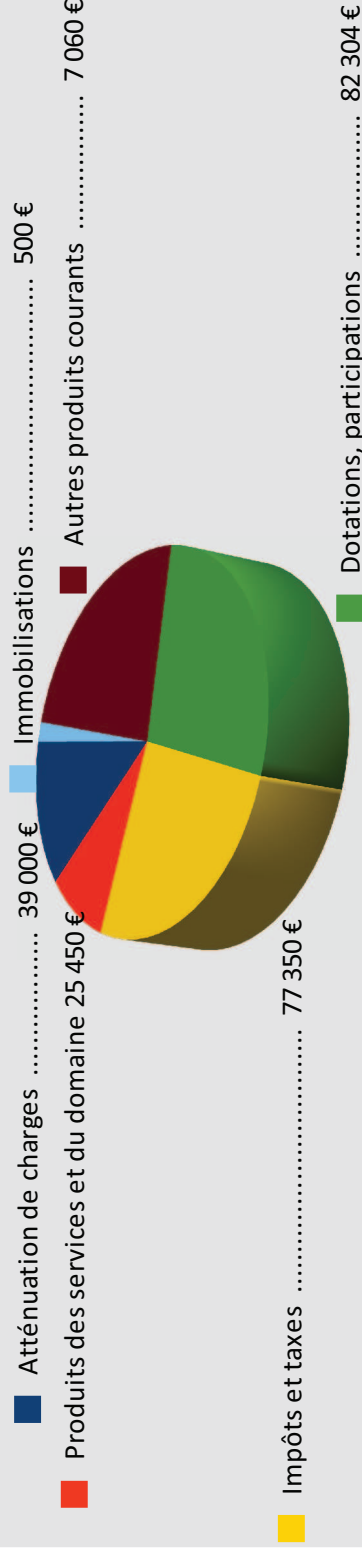
Charges à caractère général	61 700 €
Charges de pers onnel	121 460
Atténuation de produits	12 430 €
Autres charges gestion courante ..	28 000 €
Charges financières	6 450 €

Charges à caractère général 1 624

TOTAL 231 664

FONCTIONNEMENT

Recettes :



Atténuation de charges 39 000 €

Produits des services et du domaine 25 450 €

Impôts et taxes 77 350 €

Dotations, participations 82 304 €

TOTAL 231 664

Lexique du Budget

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

- Charges à caractère général :**
Dont combustibles, électricité, maintenance, fournitures, assurances,
- Charges de personnel :**
Personnel titulaire, non titulaire, emplois d'insertion, charges sociales
- Atténuation de produits :**
dont reversement sur Fonds National de Garantie de Ressources
- Autres charges de gestion courante :**
dont indemnités des élus, service Incendie, contributions, subventions,...
- Charges financières :**
intérêts des emprunts

Recettes :

- Atténuation des charges :**
remboursement sur frais de personnel
- Produits des services et du Domaine :**
redevances périscolaires, des budgets annexes, d'autres collectivités
- Impôts et taxes :**
dont taxes foncières et d'habitation (53 000 €)
- Dotations et participations :**
(en baisse de 4 822 € / 2014)
- Autres produits de gestion courante :**
revenus des immeubles

INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Immobilisations incorporelles :**
droits, concessions, brevets
- Immobilisations corporelles :**
achats de terrains, de matériels
- Immobilisations en cours :**
travaux de voirie, de construction
- Subventions d'investissement :**
participation pour voies et réseaux

Recettes :

- Subventions d'investissement :**
participation pour voies et réseaux, subventions du département,...
- Dotations, réserves :**
dont Fonds de compensation de la TVA



Achat d'un vidéo projecteur pour l'école de Souternon : 398 €



Achat d'un réfrigérateur pour la salle des mariages : 288 €



Frais chaudière mairie : réparation du 12/12 dernier par M. BERARD (services énergies H2O) : 461,65 €.



Chauffage de la salle des fêtes : intervention de E2S : 1 377,60 €.



Poursuivant dans sa volonté d'économiser les énergies et de restreindre les émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à la protection de notre environnement, la commune de **Souternon** a procédé à des travaux d'isolation des combles de l'école, de l'ancienne mairie et de la mairie.

Notre commune a immédiatement adhéré à ce projet initié en concertation avec la communauté de communes.

Les grands groupes producteurs d'énergies fossiles (e.g. Pétrole : TOTAL) peuvent éviter les pénalités financières liées à leur activité (et au rejet de gaz carbonique CO₂) en finançant des services d'accompagnement de l'efficacité énergétique : les fameux CEE ou certificats d'économies d'énergies.

Souternon a ainsi eu la possibilité de faire isoler les combles des trois bâtiments communaux « énergivores » et éviter ainsi la perte du tiers environ de la chaleur consommée par le toit.

Cette opération, coûteuse de 1701, 00 €, a été réalisée par la société Isowexk et n'a entraîné aucun frais pour la commune.

Isolation de l' Ecole, de l'ancienne et de la nouvelle Mairie



Travaux dans logement de l'ancienne Mairie

DESCRIPTION :

Pose poutre renfort sous le plancher

Achats :

- Cabine douche
- WC
- Lavabo

Pose revêtement de sol

Evacuations : WC, douche et lavabo

Electricité

Plomberie

Total coût des fournitures :

1 468, 39 €

Tout cela,

Fait par notre cantonnier

Pour un nombre d'heures de travail de :

Environ : 180 H.



Travaux à l'extérieur de l'ancienne Mairie

DESCRIPTION :

Achats :

- Bois
- Fournitures pour maçonnerie
-
- Tuiles de récupération

Total coût des fournitures :

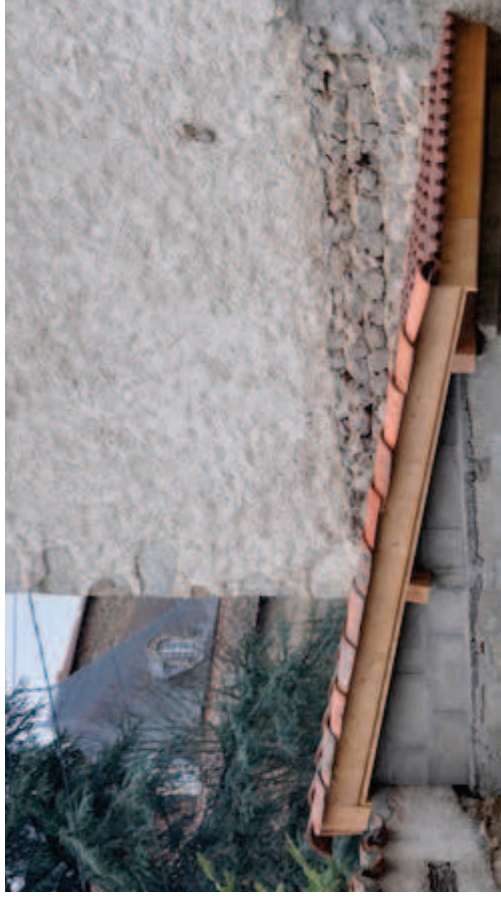
279, 68 €

Tout cela,

Fait par notre cantonnier

Pour un nombre d'heures de travail de :

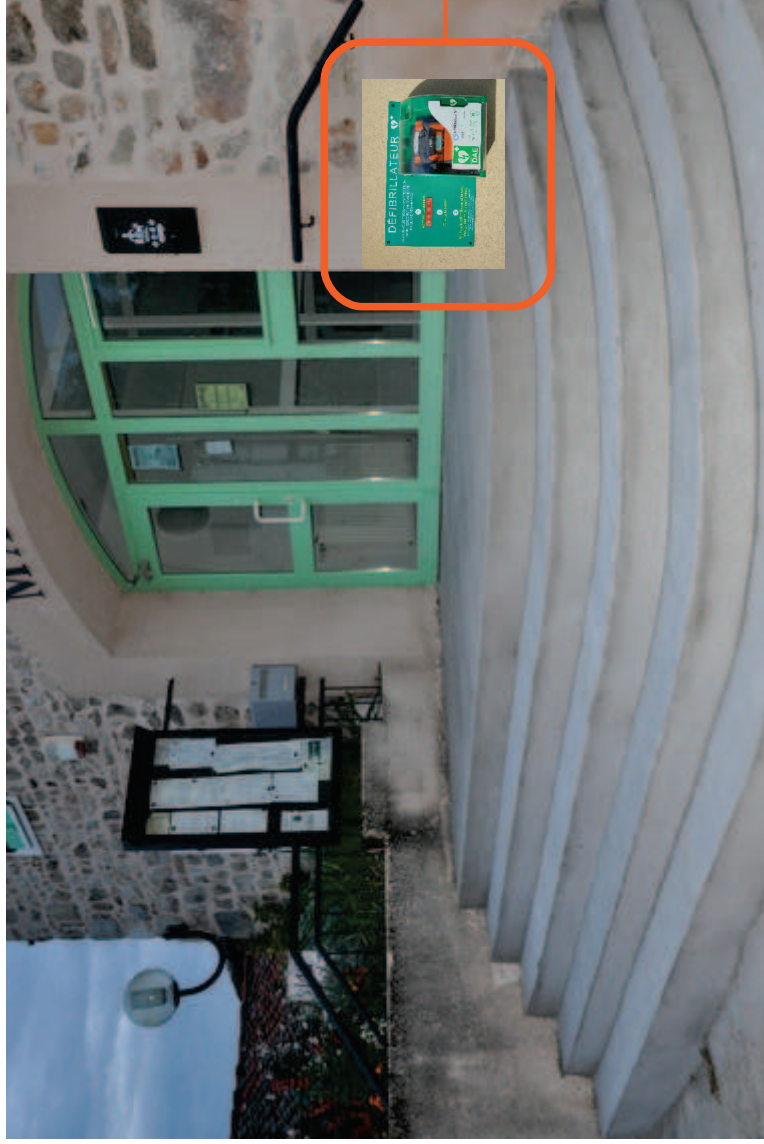
Environ : 30 H.



Installation future d'un défibrillateur en extérieur

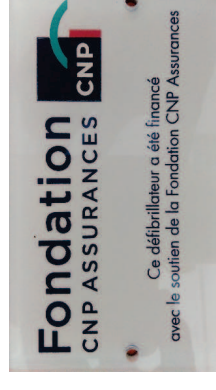
Le choix du positionnement extérieur

Pour de nombreuses communes et villes de France, installer un défibrillateur en extérieur est essentiel pour rendre l'appareil accessible à tous et à tout moment. Cela implique cependant une installation particulière pour stocker le défibrillateur afin de le protéger des intempéries.



Le boîtier mural extérieur avec chauffage

Positionner un défibrillateur en extérieur, n'implique pas d'acquiescer un défibrillateur particulier mais d'installer un boîtier mural avec un système de chauffage pour protéger le DAE des conditions climatiques extérieures et le maintenir hors gel en période de froid. Utiliser un défibrillateur par des températures inférieures à 0°C n'est pas un problème. Ce qui est problématique, c'est le stockage du défibrillateur en extérieur car sur certains appareils, les électrodes résistent très mal au froid et il y a un risque que la batterie de l'appareil soit gelée. Il est donc nécessaire d'opter pour un boîtier chauffant ce qui implique un raccordement électrique. Selon les boîtiers, l'installation est plus ou moins simple.



Choisir le lieu d'implantation du défibrillateur

La localisation du défibrillateur est un point très important dans l'installation d'un défibrillateur en extérieur puisque le but premier est de le rendre accessible à tous dans les meilleurs délais. Pour cela, il est très judicieux de définir un lieu stratégique qui soit facilement accessible à tous et à tous moments. Pour les petites communes par exemple, il peut être judicieux de placer l'appareil sur la façade de l'hôtel de ville ou sur la place du village car c'est généralement un point central où il y a un flux de passage important.

L'importance de la communication

Maintenant que nous allons installer un défibrillateur, il est important de communiquer auprès de la population pour sensibiliser. Pour cela, nous pouvons faire appel aux pompiers – UDSP (Union Départementale des Sapeurs Pompiers), Croix Rouge, FFSS et autres organismes ou formateurs indépendants pour réaliser des sensibilisations aux défibrillateurs. Il est aussi recommandé de communiquer auprès des citoyens en utilisant tout les médias disponibles (courriers, site internet de la mairie, journaux locaux, télévision, radio, ...) ou en faisant relayer l'information via des associations, ...

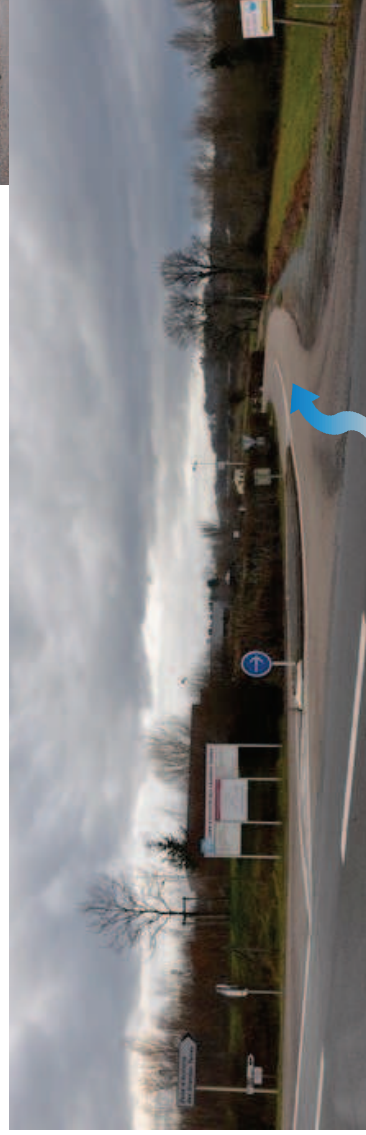


DAE : *Défibrillateur Automatique Externe.*

? Accès : Chemin de Boisseret par Zone Industrielle de St Germain Laval ?

Voirie Communale N°2 du Bourg aux Garennnes :

La VC 2 : notre accès (à la zone des grandes Terres et) à l'autoroute.



Vous le savez, notre voie communale N°2 se termine par un pont sur la Patouse, au " Moulin Michon " , et, de là permet d'atteindre la zone des Grandes Terres, la R.D. N°8 et l'autoroute A89.

Or la voie bordant la ZAC a été incorporée dans la voirie communautaire et devrait ne pas être accessible aux Juliénois, Souternois, et autres utilisateurs de ce chemin.

Notre municipalité sera vigilante, au sein de la nouvelle intercommunalité, pour que cet accès rapide et si pratique pour rejoindre " Le Monde " reste accessible.

Chemin rural d'exploitation



? Accès : Chemin de Boisseret par Zone Industrielle de St Germain Laval ?

Maîtrise d’Ouvrage : Communauté de Communes des Vals d’Aix et d’Isable



? Accès



III.2. L'ACCES ET LA DESERTE

La chaussée sera réaménagée pour permettre la circulation de véhicules de grandes dimensions. Le maillage actuel de la trame viaire en direction du hameau de Cherc'hant et de Saint-Julien-d'Odes sera abandonné.

Etude ZA des Grandes Terres - Mairie de Saint Germain Laval
www.st-germain-laval.fr/.../9-%20Etude%20ZA%20des%20Grandes%20...
Zone des Grandes Terres – Saint-Germain-Laval – Etude en application de ...
des activités économiques, artisanales, industrielles ainsi que les logements
des ...



Création, recalibrage et comblement des fossés

La municipalité a lancé un programme annuel d'environ 10 000 HT. / an, qu'elle espère durable.



L'entretien des fossés et des rives,

les objectifs de cet entretien régulier, sont :

- . Permettre l'écoulement naturel des eaux.
- . Maintenir les cours d'eau dans leur profil d'équilibre.
- . Contribuer à leur bon état écologique ou, le cas échéant, à leur bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Embâcles : Obstruction complète du lit d'un cours d'eau.



Les Haies



L'entretien des haies,

Si des branches d'arbres ou arbustes avancent sur la propriété de votre voisin (public ou privé), celui-ci peut vous contraindre à les tailler (art.673 du code civil).

C'est en vertu de cette même règle que chacun de nous doit élaguer ses arbres qui dépassent sur la chaussée des chemins, ruraux ou communaux qui bordent nos terrains. Faut de la faire, le Maire peut y contraindre et faire le cas échéant procéder aux travaux aux frais du propriétaire récalcitrant.

Nb : A Souternon, particularité historique liée à la réalisation du tout-à-l'égout dans le bourg, la municipalité de l'époque avait décidé de prendre en charge, à titre compensatoire, le taillage des haies communales des hameaux. Cette tradition continue et coûte environ **5000 €** annuellement à la commune.

Numérotation métrique, l'adressage des habitations

Le déploiement du Très Haut Débit (T.H.D.) ou de la fibre jusqu'à la maison (F.T.T.H., soit Fiber To The Home, en anglais) sous maîtrise d'ouvrage SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) le rendait presque nécessaire, le conseil municipal a sauté sur l'occasion pour se lancer dans cette opération si utile pour beaucoup de services quotidiens : l'**adressage**, qui facilitera le service postal, l'intervention des secours, la localisation sur les GPS et donc la rapidité des livraisons, la prévention des confusions liées aux homonymies, par exemple.

Le dispositif, qui associera la municipalité et les Souternois, VOUS, comportera plusieurs phases :

Identification de toutes les voies, à partir du plan cadastral.

Pré-définition de la nature (route, chemin, rue,...) et de la dénomination de chaque voie (de la République, du Munet, du Château, de l'Auvergne,...) : c'est ici que **votre participation sera précieuse et bienvenue**, selon des modalités restant à préciser.

Attribution d'un numéro, selon le relevé métrique (à partir d'un point « zéro ») opéré par la commune ou un prestataire : plus de n° bis, ter, plus de doublons ou de confusions, chaque maison aura un numéro, pair ou impair, et un seul, , différent de toute autre adresse !

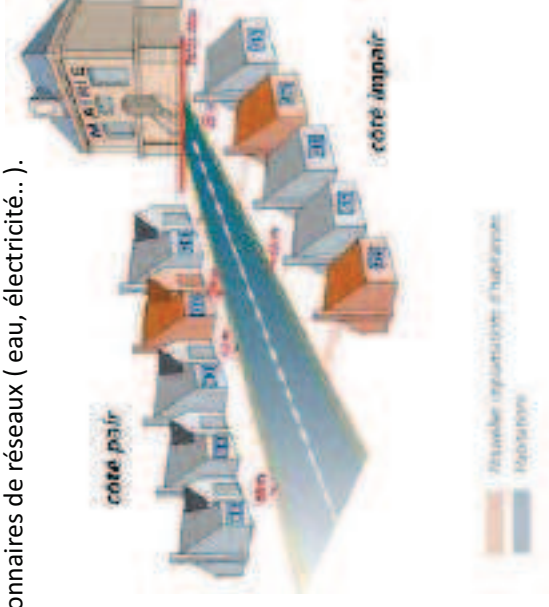
Réalisation d'un tableau de la voirie ainsi identifiée.

Délibération du conseil municipal validant ces indications.

Transmission aux services préfectoraux (contrôle de légalité), à la Poste, au SIEL, au cadastre...

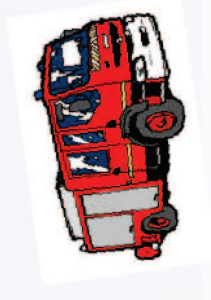
Création de la signalétique (plaques de voie) et distribution - gratuite la première fois car à la charge de la commune (article L2213-28 du code général des collectivités territoriales) - d'une plaque de numéro à chaque habitant.

Communication des informations aux services utilisateurs (La Poste, services de secours, gestionnaires de réseaux (eau, électricité..)).



Cette opération pourra être l'occasion d'un travail collectif sur Souternon, sa géographie, les hommes qui ont fait son histoire, les anecdotes que vous avez vécues ou que les Anciens vous ont racontées, son patrimoine, etc. Et peut-être la création d'un symbole de cette identité particulière : blason, devise... Nous comptons sur toutes -jeunes et moins jeunes- les bonnes volontés !

Merci d'avance !



La Fibre Optique à Souternon

THD42
Réseau fibre optique d'initiative publique



SUIS-JE OBLIGÉ(E) DE ME RACCORDER AU RÉSEAU THD42 ?

Il n'y a aucune obligation d'accepter le raccordement gratuit. Toutefois, il est important de noter que les conditions avantageuses actuelles (*gratuité de raccordement dans la plus part des cas ne seront pas poursuivies à l'issue des travaux*).

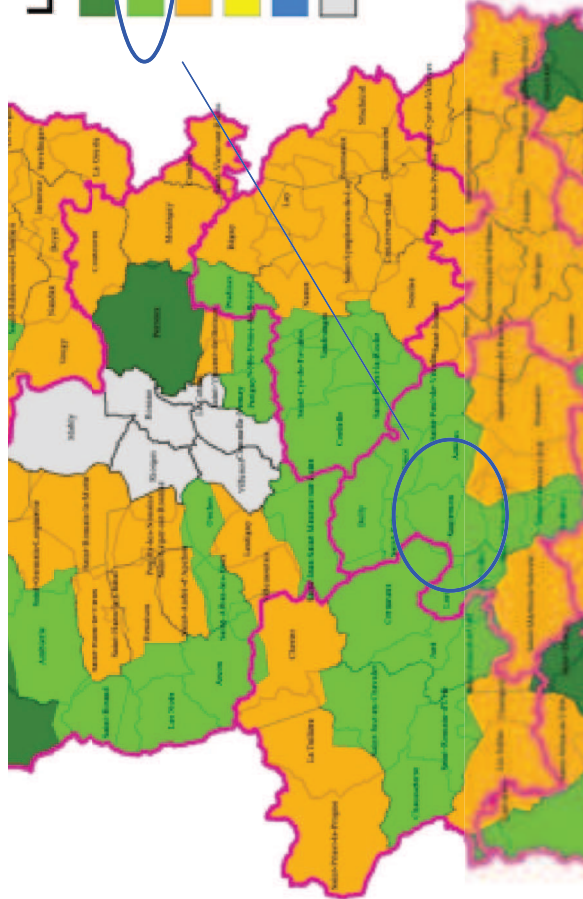
N'hésitez donc pas à profiter de la première campagne de raccordement lorsque vous serez contactés.

THD42 :

Etat d'avancement des travaux dans le Très Haut Débit

Légende

- Travaux en cours
- Etudes finalisées en cours
- Etudes prélabiles terminées
- Etudes prélabiles en cours
- Zone Pilote Bonison
- Zone non concernée



Dans la Loire, le déploiement du réseau d'initiative publique est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL).

Le projet THD42 concerne toute la Loire hormis les périmètres de Saint-Etienne métropole (43 communes) et des 6 communes qui composaient initialement le Grand Roanne. 277 communes de la Loire doivent ainsi pouvoir bénéficier du réseau créé par THD42.

Le chantier vise à déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à destination de 172 000 logements, entreprises et services publics.

Souternon sera entièrement reliée à partir de 2 points de mutualisation situés à Dancé et à St Germain Laval.

Retrouvez les explications du Très-Haut-Débit grâce à cette vidéo réalisée par le SIEL en cliquant sur le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=B1KWb2pR_Fk

Le raccordement

Suite aux études de terrain et à la réalisation du réseau principal de desserte, vous pourrez être mis en relation avec une entreprise mandatée par le SIEL et votre communauté de communes ou d'agglomération. Des rendez-vous seront planifiés suite à une information de votre collectivité (permanences conseil, site internet, bulletin d'information...). Si vous souhaitez être raccordé, le technicien étudiera avec vous les conditions techniques de branchement de votre logement.



Ce raccordement est pris en charge par les collectivités.

Il vous permet d'anticiper de futurs besoins en débit pour votre connexion internet. Il apporte un service complémentaire à votre habitation ce qui est un atout en cas de revente. Vous n'êtes pas obligé de faire raccorder gratuitement votre bâtiment au réseau THD42. Dans ce cas, vous perdez le bénéfice des conditions actuelles de raccordement.



Si votre logement est raccordé à la ligne téléphonique (cuivre) en aérien (depuis un poteau) vous serez raccordé à la fibre de la même manière. Si votre téléphone est raccordé en souterrain via un fourreau (tuyau enterré), la fibre sera également passée dans ce support s'il n'est pas obstrué.

La Prise Terminale Optique (P.T.O) sur laquelle viendra se brancher votre « Box Internet » sera installée au niveau de votre arrivée téléphonique.

Si vous souhaitez que cette prise soit installée ailleurs dans votre habitation, vous devez prévoir ou faire installer par votre électricien une gaine à vos frais. Parlez-en préalablement au technicien de THD42 avant d'effectuer des travaux chez vous. Celui-ci pourra valider votre projet et voir s'il est compatible avec les conditions de raccordement. Si vous avez prévu le passage de la fibre dans votre habitation, le raccordement sera gratuit quelle que soit la longueur de fibre optique à prévoir.



Des travaux THD42 ont lieu dans ma rue, vais-je bientôt pouvoir m'abonner à la fibre ?

Dans un premier temps, la structure du réseau de desserte en fibre optique doit être créée. Il s'agit d'installer des centraux « fibre optique » et de déployer des kilomètres de fibre optique dans des canalisations ou sur des poteaux. Puis ce sera le tour des raccordements individuels. En temps voulu, vous serez informés de la procédure à suivre pour prendre rendez-vous afin de faire réaliser votre raccordement. Enfin, lorsque que le réseau sera testé et considéré comme opérationnel, il pourra être mis à disposition des fournisseurs d'accès Internet.

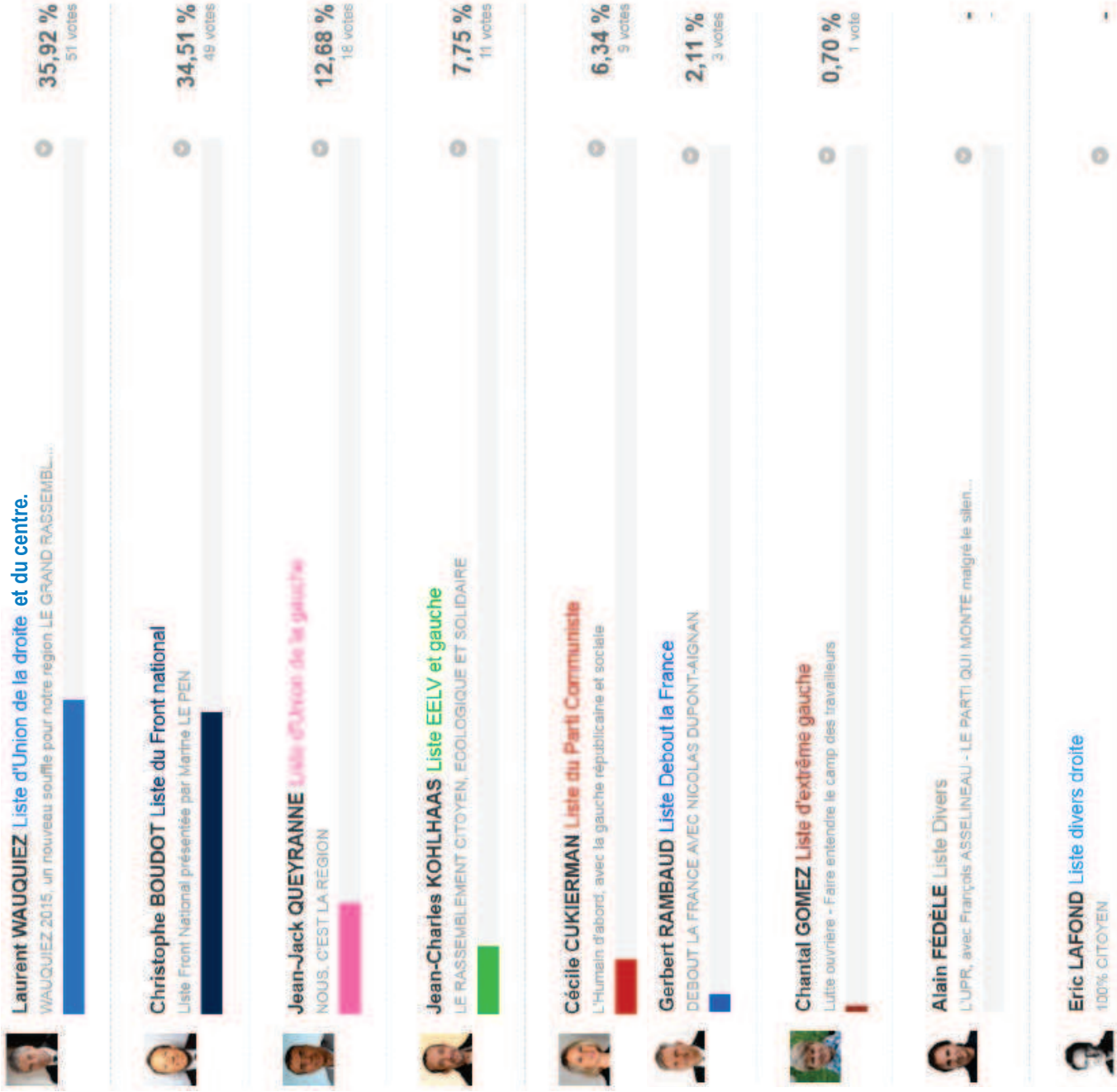


J'ai un bon débit actuellement. Est-ce vraiment utile d'installer la fibre ?

Les usages d'Internet évoluent rapidement et les débits nécessaires sont de plus en plus importants. Même un bon niveau ADSL actuel sera, dans un futur proche, insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV Très Haute Définition, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télé médecine, le télétravail... Seule la fibre optique avec ses capacités illimitées saura s'adapter et répondre à nos besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.

Résultats régionales 2015

Souternon (42260)



Participation : 50,17 %

Votes blancs

2,07 %
3 votes

Population 316 habitants
Inscrits 91,46 %
289

Votants 50,17 %
145

Abstention 49,83 %
144

Exprimés 49,13 %
142

(Données Insee 2009)

Résultats régionales 2015

📍 Souternon (42260)

Participation : **62,63 %**



Laurent WAUQUIEZ Liste d'Union de la droite et du centre.
WAUQUIEZ 2015, un nouveau souffle pour notre région LE GRAND RASSEMBL...

40,23 %
70 votes



Christophe BOUDOT Liste du Front national
Liste Front National présentée par Manne LE PEN

32,76 %
57 votes



Jean-Jack QUEYRANNE Liste d'Union de la gauche
NOUS, C'EST LA RÉGION

27,01 %
47 votes

Votes blancs

2,21 %
4 votes

Votes nuls

1,66 %
3 votes

Population 316 habitants

Inscrits
91,46 %
289

Votants
62,63 %
181

Abstention
37,37 %
108

Exprimés
60,21 %
174

(Données Insee 2009)

Communes, départements, régions... que va changer la loi NOTRE ?

Il existe officiellement trois niveaux de collectivités territoriales : la commune, le département et la région. Chaque collectivité s'est vu attribuer des blocs de compétences précis. Initialement, les lois de décentralisation de 1982 et 1983 avaient pour volonté de spécialiser ces collectivités. Au final, on assiste à un véritable enchevêtrement des compétences, provoquant doublons, inertie et étant peu lisible pour le citoyen.

La loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la république) votée le 15 mars 2015 en première lecture à l'Assemblée nationale par 306 voix contre 238, se propose de clarifier le rôle chaque échelon territorial. Cette loi est revenue au Sénat en deuxième lecture depuis le 26 mai et elle sera définitivement adoptée par l'Assemblée nationale au début de l'été.



Visite du Sous-préfet : Jérôme DECOIRS

la Commune

- Plus petit échelon territorial
 - 36 664 communes fin 2014
 - 32 000 de moins de 2 000 habitants.
- Championne d'Europe du morcellement, la France totalise 40 % des communes de l'Union européenne.

Communes : des compétences de proximité

Seul échelon à conserver la clause de compétence générale lui permettant d'intervenir dans tous les domaines. Les communes sont obligées d'appartenir à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Leurs compétences peuvent être déléguées à l'EPCI si les communes le souhaitent.

Principales compétences

Urbanisme : permis de construire, plan local d'urbanisme (PLU), ZAC (dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme)

Education : gestion et financement des écoles maternelles et primaires, cantines scolaires

Energie : production, installation et distribution

Sports : création et gestion des équipements, subventions

Transports : transport urbain, stationnement

Culture : bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles

Tourisme : aménagements et manifestations

Social : centres communaux d'action sociale (crèches, foyers de personnes âgées,...).Leurs transfert vers les EPCI est fortement encouragé

Compétences perdues

Eau : distribution et assainissement (vers les EPCI)

Déchets : collecte et traitement (vers les EPCI)

Loire & Monts
Communauté

Je soutiens LMC

Construisons ensemble
notre territoire

Restez informé sur www.coplcr-f

Loi
NOTRE

- Au 1er janvier 2015, on compte 2 134 EPCI à fiscalité propre dont 9 communautés urbaines (CU), 1 884 communautés de commune (CC), 226 communautés d'agglomération (CA), 3 syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), 10 métropoles auxquelles il faut ajouter la métropole de Lyon qui a un statut particulier.

EPCI : des compétences renforcées

Les EPCI exercent les compétences qui leur sont déléguées par les communes membres. La loi NOTRe prévoit de relever le seuil de ces intercommunalités de 5 000 à 20 000 habitants (dérogation pour les zones de montagnes et de faible densité).

A l'heure actuelle, près de 50 % des EPCI ne remplissent pas ce critère, elles devront se recomposer avant le 31 décembre 2015. Le Sénat entend maintenir ce seuil à 5 000 habitants lors du passage de la loi en deuxième lecture.

Principales compétences

Selon le type d'EPCI, certaines compétences sont obligatoires, d'autres facultatives

Urbanisme : élaboration du SCOT et des schémas de secteurs, gestion du foncier et immobilier d'entreprise

Education : écoles primaires, crèches, cantines scolaires

Sports : équipements, manifestations sportives

Transports : stationnement, ports

Sécurité : Prévention de la délinquance, incendies et secours

Déchets : collecte et traitement (fin 2017)
Eau : distribution et assainissement (fin 2017).

Les EPCI pourront s'appuyer sur certains des syndicats mixtes existants.

Métropole

COMMUNAUTÉ URBAINE

- EPCI à fiscalité propre de plus de 400 000 habitants situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants.)
- 10 métropoles de droit commun depuis le 1er janvier 2015
- 3 métropoles de statut particulier : Lyon (1er janvier 2015), le Grand Paris (2016) et Aix-Marseille-Provence (2016)

Métropoles : vers une plus grande autonomie

Les métropoles de droit commun récupèrent toutes les compétences des EPCI d'origine et exercent aussi des compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de l'habitat, de la politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif et de protection de l'environnement. Par convention, le département et la région peuvent déléguer certaines compétences. Les métropoles frontalières pourront adhérer à des structures de coopération transfrontalière.

Les métropole à statut particulier (Lyon, Paris, Marseille) Elles cumulent les compétences des communes, des EPCI et du département. Des délégations ponctuelles de compétences en provenance de la région et de l'Etat sont possibles.

LE DEPARTEMENT

- Créés en 1790, devenus des collectivités territoriales en 1871.
- 101 départements, 96 en territoire métropolitain, 5 en outre-mer

Départements : les chefs de file de l'action sociale

François Hollande souhaitait leur disparition à l'horizon 2020, ils sont maintenus mais en ressortent légèrement affaiblis. Prévu initialement dans la loi NOTRe, le transfert des collèges et des routes départementales aux régions a été annulé par les sénateurs. Compétences perdues

Economie : aides indirectes aux entreprises (subventions, aide à l'investissement immobilier (transférées vers les communes, les EPCI et les métropoles).

Transports : transports scolaires (le Sénat entend rétablir cette compétence), les ports (le Sénat entend rétablir cette compétence)
Compétences conservées

Action sociale : RSA, APA, PCH, logement social, PMI, ASE

Education : gestion et financement des collèges, gestions des 100 000 agents techniciens et ouvriers.

Energie : production, installations et distribution

Transports : routes départementales (près de 400 000 kms), transports scolaires des enfants handicapés

Sécurité : prévention de la délinquance

Sports : équipements, manifestations sportives

Culture : bibliothèques, musées, salles de spectacles, manifestations culturelles, archives

Tourisme : aménagements

Economie : aide aux filières agricoles locales

- Créées par la loi du 2 mars 1982
- Passage de 22 à 13 régions au 1er janvier 2016
- Délégation de nouvelles compétences.

Régions : les chefs de file de l'économie

Les régions voient leurs compétences renforcées et deviennent l'échelon de référence de la décision économique.

Nouvelles compétences ou compétences renforcées

Economie

création du SDREII (schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation en concertation avec les EPCI et les métropoles. Aides aux entreprises.

Aménagement du territoire

élaboration du schéma régional d'aménagement et du développement durable du territoire (SRADDT) sauf Ille-de-France et outre-mer. Supervision des zones d'activité, des grands équipements

Emploi

service d'accompagnement vers l'emploi sans toucher aux prérogatives de Pôle emploi (Etat)

Transports

transport scolaire (à partir de 2017), chef de file de l'intermodalité (loi Maptam), transports routiers non urbains, participation au financement des axes routiers constituant des voies d'intérêt national.

Sport

accueil au minimum d'un centre de ressources, d'expertises et de performance sportives (Creps)

Eau

gestion et protection des ressources en eau si les enjeux sanitaires et environnementaux le justifient.

Déchets

plan régional de prévention et de gestion des déchets ; déchets d'entreprise

• Créées par la loi

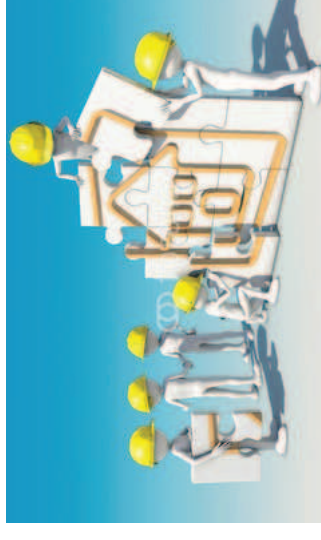
du 2 mars 1982

• Passage de 22 à 13 régions

au 1er janvier 2016

• Délégation de nouvelles compétences.

Le partage des compétences



Vous avez dit « MUTUALISATION » ?

Depuis 2014, les communautés seront tenues de réaliser avec leurs communes membres un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre durant le mandat.

Le schéma adopté en octobre 2015 est le résultat du travail commun réalisé en 2014-2015.

Au-delà de l'obligation légale de produire un schéma de mutualisation, il constitue un socle de travail commun qui sera enrichi au fur et à mesure de l'évolution des besoins et du contexte.

Pour plus d'informations, document à télécharger sur le site internet de la CCVAI :

www.cc-valsaisaisable.fr

Dans le cadre de ce schéma de mutualisation des services,

l'action phare menée en 2014-2015 est le développement de l'équipe technique par la création d'un service commun (*) entre la Communauté de Communes et les 14 communes du territoire, qui s'appuie sur l'atelier chantier d'insertion (ACI) porté par la CCVAI.

() DEFINITION : Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.*

Le service technique commun créé en 2015 (dénommé « ACI+ ») intervient dans les domaines suivants :

- Entretien des voiries et espaces verts et naturels communaux et intercommunaux
- Petit entretien de bâtiments communaux et intercommunaux
- Toute mission incombant aux services techniques d'une collectivité
- Renfort ponctuel sur des situations exceptionnelles d'urgence (intempérie, catastrophe naturelle...)

Cette mutualisation a vocation à :

- Renforcer ponctuellement les services techniques communaux
- Développer l'activité de l'atelier chantier d'insertion existant, c'est-à-dire développer l'action sociale de l'EPCI et de ses communes-membres en permettant à un nombre plus important de personnes de bénéficier d'une action d'insertion par l'activité et d'un accompagnement socioprofessionnel structuré
- Mettre en commun des moyens humains et matériels pour une plus grande efficacité des services communaux et intercommunaux, au service de la population du territoire de la CCVAI.

Dans ce cadre-là, les communes ont signé avec la CCVAI des conventions de mise à disposition d'un seul agent ou d'une équipe complète avec matériel.



Effectifs de l'équipe technique ACI+

Actuellement l'équipe est composée de 4 agents encadrés par un chef d'équipe.

Les réalisations pour le compte des communes :

- > Renfort hebdomadaire d'une journée par 1 agent en complément de l'employé communal
- > Intervention de l'équipe complète sur l'entretien des stations d'épuration, de cimetière, broyage de végétaux...



Une vingtaine de défibrillateurs ont été achetés en groupement de commande, au profit de la CCVAI et des communes qui l'ont souhaité. Un cofinancement a été obtenu de la Fondation CNP-Assurances pour un montant de près de 10.000 € représentant un tiers de la dépense.

L'installation de ces équipements de secours permet aujourd'hui un maillage efficace du territoire. L'emplacement de ces défibrillateurs est détaillé sur le site Internet de la CCVAI.

La CCVAI assurera l'entretien et le suivi de ces équipements par convention avec les communes-partenaires.

Une opération de formation large est prévue pour toutes les personnes intéressées. Le planning sera communiqué via les associations et mairies.



 **Voir dans rubrique travaux, installation à Souterron**

Quelques chiffres-clés

Nombre de repas fabriqués du 01/09/2014 au 03/07/2015 :

- Restauration scolaire : 9 611
- Accueils de loisirs : 1 556
- Autres : 675



LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE PREND SON ESSOR

Dans un souci d'optimisation de l'outil et d'accompagnement des communes, les élus de la CCVAI ont fait le choix de transférer la fabrication des repas à l'intercommunalité (en 2012) et de prendre en charge une part substantielle du prix du repas fabriqué.

Depuis le 1^{er} septembre 2015, le RPI Dancé-St Paul de Vézelin a rejoint les 2 autres RPI (Grézolles-St Julien d'Oddes-Souternon et Bully-St Polgues) pour la fourniture de son restaurant scolaire.

La production journalière au bénéfice de ces communes pour leur restauration scolaire avoisine les 120 repas.

Des aménagements et des investissements en matériel ont été réalisés en août dernier pour améliorer la fonctionnalité et optimiser l'espace (création d'un espace de bureau, d'un espace de stockage et achat de matériels complémentaires)



Entrée cuisine



Nouveaux Espaces bureau et stockage



En partenariat avec la Société Infocom et avec le soutien de 16 annonceurs locaux, un minibus (9 places) a été mis à disposition de la Communauté de Communes.

Modifications : (Dernière Minute ..)

Pour les permanences de la Mission Locale du Roannais à la CCVAI (jeunes de 16 à 26 ans sans emploi et déscolarisés) à partir de mars 2016 :

Ce sera Sandrine LAURENT (et non plus Marie PESCOSOLIDO) qui viendra les 2èmes et 4èmes mardis après-midi du mois entre 13h45 et 16h45. Les jeunes doivent au préalable prendre RDV auprès de la Mission Locale à Roanne au 04.77.68.42.88.

Qui peut utiliser ce minibus ?

- les services intercommunaux (enfance-jeunesse, médiathèque, culture-tourisme, environnement...)
- les élus et techniciens intercommunaux pour des déplacements dans le cadre de l'activité intercommunale
- les associations sportives du territoire, et prioritairement celles qui évoluent en Région et celles qui œuvrent dans le champ des compétences de la Communauté de Communes
- les associations qui doivent, dans le cadre de leurs activités, transporter des personnes et dans la mesure où leur niveau de mobilité est compatible avec la configuration du véhicule
- l'ensemble des autres associations du territoire dans la mesure des disponibilités du véhicule.

Comment réserver ce véhicule ?

Quel engagement pour l'association ou le groupe qui emprunte ce véhicule ?

Renseignement à l'accueil de la CCVAI ou au 04.77.65.48.75

La convention qui doit être signée avant toute réservation est téléchargeable sur le site Internet de la CCVAI.



Maçon



Electricien



Paysagiste

Peintre



Plombier



Souternon, le personnel communal

Michel Lassaigue : entretien de la voirie et des bâtiments communaux (contrat CUI) 22H.

Michel Lassaigue

Domicilié à St Jean St Maurice, au service de la commune depuis mai 2015, c'est notre nouvel agent.

A l'aise dans tous les domaines, il est déjà particulièrement efficace pour tous les travaux réalisés dans la commune.

Et toujours, les autres personnels de la commune :

Elisabeth VERNAY : ménage des bâtiments communaux et aide à l'enseignant (titulaire), organisation des TAP (CUI). Huguette BANUS : secrétaire (titulaire)

Michèle COUDOUR : aide à l'enseignant (contractuelle), Cindy PALABOST : service des repas et ménage du restaurant scolaire et aide à l'enseignant (CUI).



Classes en 5 et en 0

LES CLASSES EN 5

Samedi 13 juin, les classes en 5 et en 0 se sont retrouvées à la salle des fêtes pour passer une agréable journée. Après un bon repas, préparé par le restaurant 'le Saint-Martin', blagues, chansons, et danses ont pris le relais,

Les participants se sont donné rendez-vous dans 5 ans, pour renouveler ce moment convivial.

DANS LA CLASSE DE GRÉZOLLES EN 2015

De janvier à juillet 2015 :

Comme chaque année, de nombreuses activités pédagogiques sont venues consolider les apprentissages scolaires dans le cadre de différents projets:

<p>En janvier,</p>  <p>2^o séance de cinéma. Après <i>Peau d'âne</i> de Jacques Demy, la classe visionnera <i>Le petit fugitif</i> de Morris Engel.</p>	<p>En février,</p>  <p>biathlon USEP, avec course longue, ateliers d'adresse et tir à la sarbacane.</p>	<p>En mars,</p>  <p>observation de l'éclipse partielle de soleil: on joue à cache-cache dans le ciel, malgré les épais nuages !</p>	<p>En avril,</p>  <p>initiation aux gestes des premiers secours : les CP, CE1 et CE2 se forment avec la Croix Rouge.</p>
<p>En mai,</p>  <p>sur la scène du théâtre de Roanne : nos écoliers transformés en danseurs, le temps d'une représentation.</p>	<p>En juin,</p>  <p>classe africaine pendant 3 jours au Bessat : danses, géographie et percussions au programme.</p>	<p>En juillet,</p>  <p>passage du jury des écoles fleuries : le prix d'excellence sera décerné aux petits jardiniers grézollois!</p>	

De septembre à décembre 2015 :

En septembre, une nouvelle année scolaire a démarré avec de nouveaux petits écoliers dans la classe grézolloise. Les activités de jardinage, le compostage sont reconduits. La classe participe cette année encore à l'action « école et cinéma » et au module natation. Et si l'an passé était consacré à l'étude des 5 continents, en collaboration avec les deux autres classes du RPI, cette nouvelle année sera axée sur un travail pluridisciplinaire autour du monde des insectes, et autres petites bêtes.

En septembre,



la grande rentrée pour 15 CP et CE1.

En octobre,



le redémarrage des activités jardinage et la récolte de notre compost.

En novembre,



la venue d'un entomologiste pour nous présenter des insectes vivants...

En décembre,



la préparation d'un spectacle sur la nouvelle idole de la classe : Monsieur Charlie Chaplin, et son célèbre Charlot!

Tous ces projets ne seraient pas possibles sans la motivation de nos élèves, et sans l'aide financière du Sou des écoles et de nos municipalités, que nous pouvons tous grandement remercier !



Cette année à Saint Julien-d'Oddes, nous avons un projet sur les insectes.

Nous irons visiter une miellerie cette année.

Nous devons aller à l'écopôle du forez.

Nous participons à l'USEP (rugby, lutte et athlétisme) .

Nous allons également écrire un livre et le faire éditer si tout va bien .

Éric Garnon

A St Julien

ECOLE MATERNELLE DE SOUTERNON



Cette année 23 élèves sont inscrits à l'école, de la toute petite section jusqu'à la grande section.

Catherine Joandel, enseignante, est secondée dans sa tâche par Michèle Coudour, ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), Cindy Palabost et Elisabeth Vernay, employées communales ainsi que Evelyne Vallensant, AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) en charge d'un enfant porteur de handicap.

Le projet de la classe est axé sur les insectes (coccinelles, fourmis, papillons et abeilles), et araignées.

Dans ce cadre, plusieurs manifestations sont prévues : intervention d'un professionnel de la fourmi et mise à disposition d'une fourmière en classe, visite de la mare aux insectes à l'Ecopôle du Forez, et visite d'une miellerie en fin d'année. Ce projet donne lieu aussi à diverses activités en classe : sciences, arts visuels, littérature...



ECOLE MATERNELLE DE SOUTERNON

Durant cette année, nous participerons à des sorties USEP avec d'autres écoles du canton. Nous faisons aussi chaque trimestre un atelier cuisine et nous avons participé en octobre à la semaine du goût, en collaboration avec la cuisine intercommunale.



Nous participons aussi à l'opération « Père Noël du Lundi », qui consiste à récupérer des bouchons en plastique pour ensuite les donner à l'association qui finance du matériel pédiatrique, des jouets pour les enfants hospitalisés.





Les temps d'Activités Périscolaires



Pour cette année 2015/2016, les horaires des temps périscolaires sont passés de trois heures un après-midi à 3/4 d'heure, quatre jours par semaine.

Une nouvelle organisation s'est donc mise en place afin de proposer aux enfants des activités variées.

Céline Barbarin, créatrice du théâtre du poisson-lune situé à Peurière, est venue travailler sur les émotions avec de l'expression orale, gestuelle et artistique.

Le jeune public a été conquis se laissant entraîner avec beaucoup d'aisance sur les chemins de la peur, de la joie, du dégout, et plein d'autres encore...

Le travail de la terre restant leur activité préférée.

Le personnel communal propose des activités de théâtre, des percussions corporelles et instrumentales, des jeux extérieurs ainsi que la fabrication de masques, de marionnettes, de figurines en terre...



Bureau 2015-2016

Présidente : Murielle Gerin
Trésorière : Céline Rozanski
Secrétaire : Stéphanie Dupayrat

Vice président: Didier Marcoux
Trésorier adjoint : Jean-Pierre Bruyère
Secrétaire adjoint: Stéphane Dalbègue

Pour la rentrée 2015, (quatrième année de RPI avec St Julien) les effectifs sont en légère baisse :

- > 57 élèves contre 61 en 2014.

A Souternon : 2 PS1, 4 PS2, 10 MS, 4 GS, soit 23 enfants.

A Grézolles : 11 CP, 4 CE1, soit 15 élèves.

A St Julien d'Oddes : 9 CE2, 4 CM1, 6 CM2, soit 19 élèves.

Cette année encore, le Sou des écoles a participé au financement des activités des enfants dans le cadre des projets d'école.

Durant l'année scolaire, tous les cycles ont engagé un travail sur les 5 continents qui a abouti le 04 mai à une visite commune du musée des civilisations à St Just St Rambert.

Le Sou a également contribué à financer certains projets culturels. Les élèves de Grézolles et de St Julien sont partis en voyage du 03 au 05 mai au Bessat en Haute Loire en classe africaine. Ils ont pu découvrir les danses, les percussions, les contes africains, fabriquer des djembés et des tentures. Ce voyage a été très apprécié par les enfants. Les plus jeunes de Souternon se sont quant à eux rendus au zoo de Peaugres le 12 juin.

En septembre les cycles 1 et 2 ont bénéficié d'un intervenant sur la vie des insectes.

Par ailleurs, le Sou a aussi permis le financement de diverses activités et manifestations : La fête de Noël avec ses cadeaux (postes cd et draisiennes); La fête de fin d'année; Les sorties cinéma et le paiement des cotisations pour l'adhésion à l' USEP.

Afin d'aider au financement de tous ces projets engagés par les enseignants pour nos enfants, le sou a organisé diverses manifestations :

Vente de pizzas en mai et novembre, vente de sapins de Noël, et concours de belote en janvier. Le 14 avril 2015, la marche des coucous a également accueilli 410 marcheurs qui ont pu découvrir nos trois villages, les rives de l'Aix et l'Isable.

Enfin, comme chaque année, la fête de l'école a été organisée en juin. Elle fut l'occasion pour les enfants de nous proposer un spectacle préparé en classe. Un barbecue est venu clore la journée dans la convivialité.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et familles qui participent aux activités proposées par le sou. L'argent récolté lors de ces manifestations permet aux enseignants de financer pour nos enfants de nombreux projets culturels et sportifs, riches et variés, en lien avec les programmes scolaires.

Alors, en attendant de vous retrouver pour nos prochaines manifestations, nous vous souhaitons une excellente année 2016 !
(Les membres du SOU)





Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie des communes de

SOUTERNON et GREZOLLES.



I4-I8

Suite à des ennuis de santé du président de la section Grézolles – Souternon, M. Raymond Vernay, les activités ont été restreintes cette année 2015.

Les commémorations du 19 mars 1962 (53^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie), les cérémonies du 8 mai (70^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en 1945) et du 11 novembre (anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale en 1918) ont été célébrées à Grézolles et à Souternon.



Confections des colis



Nos aînés :

Cette année nous avons recensé 66 bénéficiaires pour le colis de Noël ou le repas au restaurant Le Savigny.

→ 19 personnes ont choisi de se rencontrer au restaurant.

(voir au verso).

→ 47 ont choisi le colis.



Ce sont 30 doublettes qui se sont affrontées le dimanche 22 novembre après-midi.

Les gagnants sont Marie-Noëlle et Léon Deust - deuxièmes : Henri Bêche et André Portailier - troisièmes : Guy et Solange ; les dernières : Lily et Denise.

En parallèle une tombola était présentée : Le ruban entourant la rosette mesurait 4m84. Les mesures les plus proches ont été récompensées : Robert Oblette - Raymond Vernay - Jean-Louis André - Corinne Chauv et Dominique Oblette.

Au " Savigny " , le 15 décembre.



Repas du CCAS



La buvette communale est gérée par l'association « Vive la vie à Souternon » et est ouverte tous les dimanches à partir de 11h30. L'association se compose de 14 membres qui par groupes de deux tiennent la buvette à tour de rôle. Pour toute occasion elle peut être ouverte sur demande auprès d'un des adhérents ou du président au 06 85 68 55 22.

Au cours de cette année, lors de plusieurs corvées nous avons rafraîchi le local des jeunes. Nous avons enlevé les tommettes pour y mettre une chape en béton que nous avons ensuite recouverte d'un revêtement de sol. Pour finir nous avons repeint les murs. Nous avons aussi acheté un babyfoot que nous avons installé dedans. Si certains souhaitent venir faire une partie ou tout simplement passer un moment ensemble le local est ouvert en même temps que la buvette ou sur demande.

Quelques photos prises au cours des travaux...

Ouverture sur demande auprès d'un des adhérents ou du président : Contact 06 85 68 55 22.



LA BUVETTE

Composition du bureau :

Président : Benjamin Vernay

Vice président : Julien Coudour

Trésorier : Bastien Vernay

Vice trésorier : Baptiste Chaffargeon

Secrétaire : Benoît Coudour

Vice secrétaire : Anaïs Vernay



LA BUVETTE

Dimanche 7 Juin nous avons organisé une journée festive pour les 10 ans de la buvette. Ce fut pour nous l'occasion de montrer aux personnes présentes tous les travaux réalisés au cours des dernières années. Environ 50 personnes étaient présentes lors de l'apéritif offert. Après quelques mots du président et de M le maire des sandwiches et des frites ont été servis.

L'après-midi s'est déroulée autour de parties de babyfoot et de pétanque dans une très bonne ambiance. Pour l'occasion nous avons commandé des tee-shirts, comme vous pouvez le voir sur les photos ci-dessous.

Lors de l'assemblée générale nous avons décidé de reconduire cette journée au cours de l'année 2016, (Dimanche 5 Juin).





Le coin enfants

Bibliothèque Municipale

Depuis 25 ans la bibliothèque fonctionne tous les dimanches matins de 9h à 11h30, depuis peu, elle est aussi ouverte le mardi de 17h à 18h30. Ce service est ouvert à tous et totalement gratuit. Nous proposons un choix de livres divers et variés (romans, policiers, documentaires, bandes dessinées etc..), tout le fonctionnement est maintenant informatisé.

En décembre et en juin, le bibliobus vient et nous échangeons autour de 700 ouvrages. Si vous recherchez un document particulier, il est possible de le réserver. Pour cela il suffit de venir nous voir pendant une permanence ou de regarder la disponibilité sur le site internet de la Médiathèque Départementale de la Loire (www.loire-mediathèque.fr) puis de venir nous voir. La navette circule chaque début de mois et apporte nos réservations. La liste des réservations arrivées (autour d'une quarantaine chaque mois) est disponible alors sur le [site internet](http://www.loire-mediathèque.fr) de la mairie de Souternon.

Par ailleurs la commune vote un budget (400 €) qui permet d'acheter les dernières parutions, des dons sont aussi faits par les habitants. Toutes ces acquisitions nous permettent d'avoir un fond souternois important, et de couvrir les goûts de tous !



Envie d'une petite pause lecture ?

La Médiathèque propose aussi un nouveau service, avec un accès à des ressources numériques : magazines en ligne avec « le kiosk » (actualité, culture, jardin, presse féminine, loisirs, sports, chasse, pêche, histoire, art, etc..), vous trouverez par exemple Première, Le Point, Les Inrocks, 01Net, Paris Match, Parents, AutoMoto, une plateforme de formation à distance propose d'autre part des centaines de cours individuels dans les domaines aussi variés que la bureautique, les langues, le développement personnel, le soutien scolaire, etc ... musique contemporaine, jazz, musiques actuelles et du monde...

Pour accéder à toutes ces ressources numériques proposées par la Médiathèque, il suffit de venir à la bibliothèque pour vous inscrire et obtenir vos identifiants. Ils vous permettront de vous connecter quand vous voulez depuis n'importe quel ordinateur ou tablette reliés à internet.

Nous cherchons aussi à la bibliothèque à vous informer sur les activités culturelles locales, vous trouverez ainsi les programmes, les affiches qui nous sont déposés.

Bienvenue à Souternon

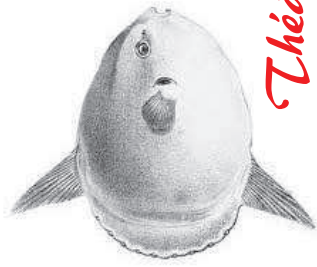
[Souternon](#) |
 [Logistique](#) |
 [Livres](#) |
 [Livres audio](#) |
 [Travaux de Ateliers](#) |
 [Ateliers de la Loire](#)

BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés 1^{er} décembre 2015 (navette)

DVD	Suisse, un fillet en Europe (Le)
DVD	Fin de l'énergie noire (La)
CD	Musique cubaine pour guitare classique
UV	Diversités (romans... des Morin-Pons) (Les)
UV	Secret de famille (Les)
UV	Notre des anges (Le)





Théâtre du Poisson-Lune

Une riche année de lancement au Théâtre du Poisson-Lune.

Après son inauguration en janvier 2015, des ateliers de création, des soirées spectacles et des formations se sont succédés : ateliers individuels et en famille, formations sur le développement de la mémoire, la communication, pour des particuliers, des entreprises, des écoles...

Les 3 grands axes de propositions portés par cette association sont : la création artistique, le développement personnel et la recherche pédagogique.

Céline Barbarin, comédienne et animatrice d'ateliers artistiques souhaite multiplier les rencontres et les propositions afin que la créativité soit au service des apprentissages et que toute personne, enfant ou adulte puisse découvrir et déployer ses talents.

Vous pouvez suivre toute l'actualité sur le blog : www.celinebarbarin.wordpress.com

Contact :
poisson.lune.contact@orange.fr
06 75 70 44 26

<https://celinebarbarin.wordpress.com>



Voici les dernières nouvelles de notre comité, depuis 3 ans nous aidons Chinnapalamalai dans le sud de l'Inde un village de tribaux, se sont des Adivasi dont certains sont déplacés ou rejetés. Ils sont très pauvres mais ils ont envie de s'en sortir et notre aide porte souvent sur des projets sources de revenus. Notre but : donner l'autonomie à nos jumelages dans des projets collectifs comme des forages, des constructions de dispensaires ou l'achat d'animaux. Demander une participation du gouvernement et des villageois ce peut être une participation d'aide aux travaux. L'échange de courrier nous permet de leur faire connaître notre situation économique, avec un nombre important de chômeurs en France et des gens qui dorment dans la rue. Imposer nos conditions et leur signifier que notre aide sera limitée dans le temps afin de venir aider d'autres villages.



Voici le dernier compte rendu de visite de Denish notre permanent à Chinnapalamalai (4 octobre) :
*Nous avons eu une réunion avec le responsable et les villageois qui étaient nombreux, ils avaient été avertis de ma visite. Il a été décidé d'affecter :
 9000 Rs pour l'éducation : petit matériel, uniformes, cours du soir.
 8000 Rs pour la santé : suivi médical à 2 personnes pour des troubles oculaires et digestifs et soins pour des petites pathologies.
 5000 Rs à un groupe de femmes pour augmenter le capital du micro crédit qui est passé à 170000 Rs.
 12500 Rs pour aider à la réparation de la toiture des maisons de 5 familles.
 1500 Rs pour une jeune fille très pauvre, achat de vêtements et matériel de cuisine, en vue de son mariage. (1 € = 77 Rs)*



Une bonne nouvelle, il a plu par 2 fois et du coup le niveau de l'eau est bien monté dans les vieux puits et le forage que nous avions aidé à financer en 2013. Les villageois vont économiser pour installer une pompe à main. Le mois prochain le capital et les intérêts du fonds de développement serviront à d'autres familles pauvres.

Notre ancien jumelage de Seekuparai va bien, les villageois se débrouillent, grâce à nous ils sont heureux. Bien sûr tous nous remercient.

Les 250 € par trimestre que nous envoyons sont d'un grand secours pour notre jumelage. Les conditions de vie sont déjà meilleures Il reste encore des choses à faire mais grâce à LACIM, à vous, nous allons faire en sorte que Chinnapalamalai devienne autonome.

Tous les villageois remboursent leur prêt avec un petit intérêt, un capital est ainsi constitué et sert à d'autres prêts. Pour étoffer notre comité votre adhésion serait pour nous un encouragement, alors si vous êtes sensible sur les actions de LACIM, sur les principes de prêts plutôt que de donner de l'argent, venez rejoindre notre grande famille soit en nous contactant soit en vous adressant directement au siège social à Croizet sur Gand. Les besoins sont bien réels.

Pour nous aider, vous pouvez soit adresser votre chèque à Roger Dégoutte Prachaise 42260 Souternon, libellé à l'ordre de LACIM Souternon, soit en vous adressant directement au siège de LACIM à Croizet sur Gand. Vous recevrez alors un reçu de déduction fiscale. En sachant que l'abattement est de 66% (ainsi, un versement de 100 € correspond en réalité à 34 €). Chaque adhérent ou bienfaiteur est informé sur l'utilisation de l'argent et reçoit régulièrement les infos de l'association et bien sûr participe aux votes lors de l'assemblée générale.

Pour mieux connaître notre association, vous pouvez consulter le site de LACIM. Sachez que les villageois apprécient ce qu'on fait pour eux et vous remercient. En ce qui concerne les manifestations nous aurons, une vente d'œilletons fin avril, une soirée spectacle qui s'adresse à tout public le 15 oct. à la salle culturelle de St Germain et une soirée théâtre le 10 déc. à la salle des fêtes de Souternon.

Les membres du comité des fêtes remercient toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin aux manifestations de l'année 2015.

L'équipe vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et espère encore vous apporter un peu de distractions en 2016.

Nous vous rappelons que le comité est ouvert à tous et que des nouveaux membres sont toujours les bienvenus. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, n'hésitez pas à prendre contact avec le président ou tout autre membre.

LE BUREAU :

Président : Sébastien FARGE
Trésorières : Céline CHAFFANGEON,
Anaïs VERNAY
Secrétaire : Karen SIMON

Membres du bureau :
Dominique BOUILLER, René BRUN,
Thierry COUDOUR, Bernard
CHAFFANGEON
Aurélien GAUDARD, Jean-Louis
VERNAY.



Up 14 Juillet

AGENDA 2016

Concours de Belote à la Salle des Fêtes
29/01/2016

Vide grenier
12/06/2016

Fête Patronale
6,7,8 /08/2016



Potion Magique

6 Avril 2015

Chaque année, comme le veut la tradition, le comité offre aux aînés de la commune une journée récréative, intergénérationnelle autour d'un bon repas préparé par le Restaurant Le Saint Martin (St Martin la Sauveté).
C'est une rencontre conviviale, de partage, où tous les âges sont représentés.
Souvenirs, chansons, danses et blagues animent cette journée.

Le repas aura lieu cette année encore le lundi de Pâques : **lundi 28 mars 2016.**

repas des aînés



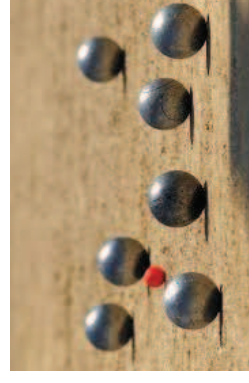
30 janvier 2015 Concours de Belote

Une trentaine de doublettes se sont affrontées le vendredi 30 janvier à la salle des fêtes. A la fin du concours, les joueurs étaient ravis de repartir avec jambon, rosettes ou encore saucissons dans leurs escarcelles.

L'opération a été renouvelée cette année le **Vendredi 29 janvier 2016..**

10 avril 2015 CONCOURS DE PETANQUE A AMIONS

Le concours de pétanque nocturne organisé depuis plusieurs années au boulodrome d'Amions s'essouffle. Cette manifestation ne sera pas reconduite en 2016.



12 juin 2015

VIDE GRENIER

C'est sous un temps gris et incertain que s'est déroulé le vide grenier.

Par ce fait, peu d'exposants étaient présents.

Espérons que le soleil soit au rendez-vous le :
dimanche 12 juin 2016.





FÊTE PATRONALE 8.9.10 AOÛT 2015

D'une façon générale, la fête 2015 a remporté une fois de plus un franc succès. Certes, avec le mauvais temps, peu de curieux se sont déplacés le samedi soir pour admirer les cracheurs de feu et charmeurs de serpents. Les artistes déambulaient dans le public. Des spectateurs, téméraires, ont même pu toucher les serpents. En soirée, la jeunesse s'est retrouvée pour le bal.

Les gens apprécient de se retrouver le dimanche midi pour le verre de l'amitié. Cette année était diffusé un diaporama photo retraçant les 45 ans d'existence de l'association.

L'après-midi, 6 équipes se sont affrontées aux Jeux Intervillages :

- *Les Jeunes Agriculteurs* - *St Julien d'Oddes*
- *Le Foot d'Urfé* - *Juré*
- *Crémeaux* - *Souternon*

Les jeux de rapidité, stratégie, agilité ou encore de force ont ravi les équipes et le public. Pour la troisième année consécutive, les entrecôtes servies pour le repas ont régalié les amateurs de bonne chère. Rien ne vaut une petite valse ou un brise pied pour la digestion et attendre le feu d'artifice. Chaque année, de plus en plus de monde se déplace pour l'admirer. Les festivités ont pris fin le lundi par le concours de pétanque.

Réservez d'ores et déjà votre week-end du **6, 7, 8 août 2016** pour la nouvelle édition.



Les charmeurs de serpents



les cracheurs de feu



les cracheurs de feu

FÊTE PATRONALE



BUREAU 2015 – 2016

Président : Thierry COUDOUR
Vice-président : Olivier CHAUX
Secrétaire : Laurent BOUILLER
Vice-secrétaire : Lionel GAUDARD
Trésorier : Gérard PION
Vice-trésorier : René BRUN
(le bureau reste inchangé)



Photo prise le jour du repas chasseurs/propriétaires de terrain

La société de chasse « La Joyeuse » joue un rôle important dans la gestion de la faune sauvage. Ainsi, après plusieurs années de présence importante de renards, nous notons une diminution de cette espèce. Ceci est dû notamment à une forte pression de chasse, ainsi qu'un prélèvement important de l'équipe locale de déterrage. Nous espérons donc un peu moins de prédation, aussi bien sur le petit gibier que dans nos poulaillers.

Nous participons aussi à l'animation de la commune avec nos deux rendez-vous annuels :

- Le concours de belote (samedi 5 mars)
- Ainsi que notre matinée tripes ou entrecôte qui aura lieu le dimanche 3 avril.



les correspondants des journaux, Le PROGRES – La TRIBUNE

Elisabeth VERNAY
" Prachaise "
42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-54-65
Adresse mail : jeanlouis.vernay@orange.fr



Le PAYS

Bernard CHAFFANGEON
"La Chaux"
42260 SOUTERNON
Tel : 04-77-65-44-67

Adresse mail : nanardu42@orange.fr
(les articles devront être transmis à Bernard au plus tard le dimanche soir pour parution dans 'Le Pays ' de la semaine qui suit).

" PAYSANS de la LOIRE "

Laurent Bouiller
42260 SOUTERNON
Tel : 06.89.40.61.24
Adresse mail : l.bouiller@42.sideral.fr

Ouverture de la mairie au public :

- les mardis de 9 heures à 12 hrs.
 - les jeudis de 14 heures à 18 hrs.
 - les samedis de 9 heures à 12 hrs.
- Sauf le dernier samedi du mois.



www.souternon.fr

Permanences des élus

Jean-Louis GAILLARD, Maire,
(06 61 76 01 18)
Corinne CHAUX, 1^{ère} Adjointe,
Franck BEFORT, 2^{ème} Adjoint,
Sur Rendez-vous



Horaires
du dépôt de pain et épicerie :

Mardi : 8 h 15 à 8 h 30

Jeudi : 9 h à 9 h 15

Vendredi : 11 h à 11 h 15

Dimanche : 8 h 30 à 9 h

Commandes possibles

au 06.33.87.53.16

04.77.65.54.56



souternonmairie@yahoo.fr



04.77.65.50.04

La déchèterie intercommunale
est située sur la zone d'activités de Pralong à St Germain Laval

Horaires d'été :

Lundi: fermé
Mardi: 13h30 - 18h
Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 18h
Jeudi: 13h30 - 18h
Vendredi: 13h30 - 18h
Samedi: 9h -12h et de 13h30 - 18h

Horaires d'hiver :

Lundi: fermé
Mardi: 13h30 - 17h
Mercredi: 9h - 12h et 13h30- 17h
Jeudi: 13h30 - 17h
Vendredi: 13h30 - 17h
Samedi: 9h -12h et de 13h30 – 17h Déchetterie : 06 85 30 85 44



Centre de secours (Pompiers) : 18

S.A.M.U. Service Aide Médicale Urgent : 15

Gendarmerie : 17 ou 04 77 65 45 11

Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable : 04 77 65 48 75

Crèche Les Champiloups : 09 51 28 64 00

Relais des Assistantes Maternelles : 04 77 65 58 02

Trésor Public : 04 77 65 42 38

Syndicat des Eaux de la Bombarde : 04 77 65 40 64

Saur (distribution d'eau) : Service client : 04 69 66 35 00

- Urgences techniques : 04 69 66 35 09 ou N° indiqué sur votre dernière facture

Besoin d'informations ?

Contactez nous :

Par courrier à l'adresse suivante :

Commune de SOUTERNON

Mairie

Place de l'église

42260 SOUTERNON



Ramassage des ordures ménagères

Le Vendredi matin, 1 fois / Semaine

(Compétence communauté de communes
des Vals d'Aix et d'Isable)

Locations de la salle des fêtes :

- . Associations Souternoises :
- . 1 gratuité par année civile. Seule la consommation d'électricité sera facturée (0,10 € par kwh consommé)
- . par utilisation supplémentaire : 50€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh consommé)
- . Associations non Souternoises et particuliers :
- . Cas général : 190€ + les frais d'électricité (0,10 € par kwh)
- . Vin d'honneur (manifestation ne dépassant pas une demi-journée) : 55€ + les frais d'électricité (0,10€ par kwh consommé)
- . Réunion de famille après un enterrement : 50€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque de caution de 500 € sera établi lors de la réservation.

Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Il est demandé aux associations de retenir les salles communales au minimum un mois à l'avance.

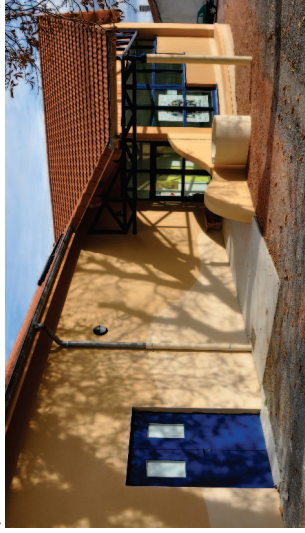
La demande de location doit être faite par une personne physique.

Aucune location ne sera considérée comme définitive si elle est seulement demandée par téléphone ou par une personne intermédiaire.

Un contrat de location doit obligatoirement être établi en mairie, accompagné d'un chèque de caution (500€).

Une option nettoyage sera proposée au prix de 50€

(voir *modalité en Mairie lors de la réservation*)



Locations de la salle des mariages :

- . Manifestation organisée par des particuliers : 55€
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations Souternoises : gratuit
- . Réunion ou manifestation organisée par des associations non Souternoises : 60€
- . Réunion de famille après un enterrement : 30€

Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Un chèque de caution de 150 € sera établi lors de la réservation.

Il sera libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué en l'absence de toute dégradation et/ou de tout litige relatif à la bonne utilisation de la salle.

Cimetière communal

Ventes des concessions

Les concessions sont divisées en trois classes, à savoir :

- .les concessions perpétuelles
- .les concessions cinquantennaires
- .les concessions trentennaires

Le prix de vente des concessions s'établit comme suit :

- .concessions perpétuelles : 1000€ par tombe, soit 2m²
- .concessions cinquantennaires: 500€ par tombe, soit 2m²
- .concessions trentennaires: 250€ par tombe, soit 2m²

Les deux tiers du prix de chaque concession profiteront à la commune, l'autre tiers sera attribué au Centre Communal d'Action Sociale. Le tout sera néanmoins payé à la caisse de Monsieur le Receveur Municipal qui reversera au C.C.A.S. la part qui lui est attribuée.



IMMOBILIER : LE PTZ RURAL S'ÉTEND À 30.000 COMMUNES

Annonce surprise lors du 2e comité interministériel aux ruralités, l'élargissement du prêt à taux zéro (PTZ) dans l'ancien à 30.000 communes rurales devrait redonner un coup de fouet au dispositif.

« Nous n'avons eu quasiment aucune demande de crédit avec un prêt à taux zéro dans l'ancien cette année. L'annonce de l'extension du dispositif à toute la zone C est une très bonne nouvelle, qui va permettre de redonner du pouvoir d'achat aux primo- accédants sans faire pression sur les prix dans les zones tendues », analyse Jérôme Robin, président et fondateur de Vousfinancer.com.
30.000 communes concernées par l'extension contre 6000 actuellement

Au départ réservé, sous conditions de ressources, aux acquisitions de logements neufs, le prêt à taux zéro (PTZ) avait été relancé dans l'ancien début janvier 2015. Avec le PTZ dans l'ancien, ce sont les zones rurales qui sont visées. En 2015, seules 6.000 communes de moins de 10.000 habitants étaient concernées. La mesure proposée lors du comité interministériel étend le dispositif du PTZ rural à « toutes les communes de la zone C, soit 30.000 communes qui couvrent 90 % du territoire métropolitain et 40 % de la population ». L'obligation d'occupation du logement en tant que résidence principale, actuellement fixée à 25 ans, serait réduite à 6 ans. Passé ce délai, les ménages auraient la possibilité de mettre leur logement en location. La nouvelle mouture du PTZ rural élargi est opérationnelle depuis janvier 2016.

Même si il est encore trop tôt pour mesurer les effets de la mesure, les professionnels de l'immobilier jugent l'annonce positive. « L'élargissement du prêt à taux zéro dans l'ancien va dans le bon sens et va permettre de s'adapter aux réels besoins des acquéreurs primo-accédants qui achètent en majorité dans des communes rurales et villes de moins de 20.000 habitants.

Selon les dernières statistiques de la SGFGAS, organisme qui gère le PTZ, près de 48.000 prêts ont été distribués en 2014 (neuf et ancien confondus), ce qui représente un volume de 1,9 milliards d'euros. Soit une augmentation de 24 % sur un an. Dans le détail, sur les trois premiers mois de l'année 2015, 8.490 prêts ont été accordés dans le neuf contre 436 dans l'ancien !

Les conditions pour bénéficier du PTZ dans l'ancien

Pour bénéficier du prêt à taux zéro dans l'ancien il faut respecter deux conditions :

- 1/ Acheter un logement ancien dans l'une des 30.000 communes rurales listées par le gouvernement.
- 2/ S'engager à réaliser des travaux de rénovation ou d'amélioration pour un montant représentant au moins 25 % de l'acquisition. Ces travaux doivent être réalisés dans un délai de trois ans après l'émission de l'offre de PTZ. Les travaux concernés doivent permettre de créer des surfaces habitables nouvelles ou moderniser, assainir ou aménager des surfaces habitables existantes. Les travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sont également pris en compte.



DT - DICT

Le nouveau formulaire cerfa N°14434*02 unique DT - DICT est mis en application depuis le 1er juillet 2012, modifié le 7er juillet 2014.

DT

Le formulaire DT (Déclaration de projet de Travaux) est établi par le responsable de projet (toute personne physique ou morale qui envisage de réaliser des travaux à proximité de réseaux existants).

La DT doit être transmise aux concessionnaires de réseaux le plus en amont possible du projet (maximum 3 mois avant de commencer les études). En effet, elle pourrait mettre en évidence des incompatibilités entre les réseaux existants et le projet.

Les réponses des concessionnaires peuvent également déclencher des investigations complémentaires.

Le responsable du projet doit transmettre aux différents exécutants la totalité des éléments reçus en réponse à la DT, ainsi que le cas échéant le résultat des investigations complémentaires.

DICT

Le formulaire DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) est établi par l'exécutant de travaux. Le volet DT doit contenir les informations de la DT correspondante (transmises par le responsable du projet).

La DICT doit être transmise suffisamment tôt pour que les réponses des exploitants de réseaux puissent être réceptionnées, au regard des délais de réponse réglementaires (7 jours en dématérialisé, 9 jours fax et courrier), au plus tard avant de démarrer les travaux.



EXTRA DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 05 AVRIL 2010

Le maire de Souternon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 modifié,

Vu l'article L 211-22 du code rural,

Vu le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du code de la santé publique, notamment son article 7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 1979 modifié portant règlement sanitaire départemental, et notamment son article 99.6,

Considérant les risques, tant pour les piétons, les véhicules, le bétail, que pour les animaux de compagnie eux-mêmes, à laisser ceux-ci vaguer sans surveillance de leur maître,

Considérant donc qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des animaux sur la voie publique, notamment celle des chiens et chats,

ARRETE :

Article 1er : Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies communales, rues ou places publiques de toute la commune.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit sans délai à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 3ème classe.

Article 4 : Madame la Secrétaire de mairie, Madame le Chef de la communauté de brigades de gendarmerie de Saint-Just-en-Chevalet sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs de la commune, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Roanne.

Fait à Souternon, le 5 avril 2010,
Le Maire,
Jean-Louis GAILLARD

Que faire si tous mes papiers ont été perdus ou volés en même temps ?

(Mise à jour le 28.01.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) et Ministère en charge de l'intérieur)

Si vos papiers d'identité ont été volés, il faut déclarer le vol et porter plainte avant de demander des nouveaux papiers.

Pour demander des nouveaux papiers, les démarches à effectuer dépendent de votre situation. Si vous possédez des photocopies des documents volés, leur présentation aux autorités vous aidera dans vos démarches.



Déclaration de vol

- Si le vol s'est produit en France, la déclaration de vol doit être faite auprès d'un commissariat de police ou d'une gendarmerie.
- Si le vol a eu lieu à l'étranger, la déclaration doit être faite aux autorités de police locales puis si vous êtes Français, au consulat de France le plus proche.
- En cas d'urgence, le consulat peut établir un passeport temporaire ou vous délivrer un laissez-passer pour vous permettre de rentrer en France.

Après avoir déclaré le vol, vous pourrez demander vos nouveaux papiers :

- Carte nationale d'identité : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement de carte d'identité d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'une carte d'identité d'un enfant mineur.
- Passeport : les pièces à produire diffèrent en fonction de l'âge du titulaire. Il s'agit soit d'une demande de renouvellement du passeport d'une personne majeure, soit d'une demande de renouvellement d'un enfant mineur.
- Permis de conduire : le récépissé délivré par les autorités n'est valable que 2 mois. Au delà de cette période, vous n'êtes plus autorisé à conduire avec ce document.
- Certificat d'immatriculation (ex-carte grise)

il faut commencer par remplacer votre carte nationale d'identité ou votre passeport, car vous devrez présenter une pièce d'identité valide pour demander les autres documents.

Carte Nationale d'identité

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet de la mairie avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.



Numériser et sauvegarder vos papiers importants !



LES CONSIGNES DE TRI SELECTIF

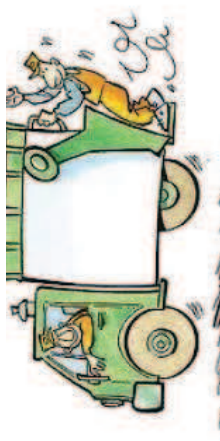


Conteneur à verre : je jette les bouteilles en verre, les pots et bouchons vides et sans couvercle ni bouchon.

Conteneur à papiers : papiers, journaux, magazines, revues, publicités, enveloppes avec ou sans fenêtre, catalogues, annuaires.

Conteneur à emballages : flacons plastiques avec leur bouchon (bouteilles d'huile, de lait, d'eau, de gel douche, de ketchup ...), les briques alimentaires (jus de fruit, lait ...), les emballages en aluminium et en acier (conserves, bidons de sirop, canettes, aérosols, barquettes ...), les emballages en carton souple (boîtes de céréales, emballage autour des yaourts ...).

<http://www.cc-valsaisaisable.fr/uploads/pdf/Bat Brève du tri 2011>



PLUS JAMAIS CA!

Près du Cimetière



PLUS JAMAIS CA!

Poirt d'Apport Volontaire

Cuisine centrale

La cuisine centrale de SOUTERNON est un service intercommunal depuis le 01 juillet 2012.

En effet, cette cuisine a « tout d'une grande » puisqu'elle est agréée « cuisine centrale ».

Depuis plusieurs années, la Commune de Souternon préparait des repas pour plusieurs écoles du territoire.

En devenant intercommunale, cette activité s'est amplifiée :

- livraison pour les communes qui en font la demande pour leur restaurant scolaire.
- fourniture de repas pour des accueils de loisirs.
- préparation de buffets pour des réunions dans les locaux intercommunaux.
- élaboration et livraison de repas froids ou chauds en cas de besoin sur le territoire (en concertation avec les acteurs actuels).

Des investissements importants ont été réalisés pour optimiser l'organisation et la préparation des repas.

En faisant le choix d'un service intercommunal de restauration de repas, les élus ont opté pour la sécurité d'une continuité du service et une exigence de qualité : en effet, la conception des repas est assurée dans le respect de la réglementation en vigueur au niveau de la sécurité et de l'hygiène alimentaires, avec une volonté de privilégier autant que possible, les produits frais, les légumes de saison, les circuits courts, et donc les produits locaux.

A travers la préparation de menus, la confection et la livraison des repas, l'effort de qualité participe également à l'éducation du goût des enfants, qui est un autre axe fort développé par l'intercommunalité à travers la gestion de ce service public.

Madame Sylvie PORTAILLER et Thierry LACHAT assurent la confection des repas.

TYPE	PRIX € La part	LIVRAISON	
		Liaison froide	Liaison chaude
REPAS ENFANT non livré (cadre scolaire)	4 * (prix pour la commune)		X
REPAS ADULTE non livré	10		X
Repas Accueil de Loisirs « Les Farfadets » mercredis loisirs	6	X	
Repas Accueil de Loisirs « Les Farfadets » vacances	6		X
Repas Accueil de Loisirs Ado	7		X
PLATEAU REUNION	12 €		X
Boisson (accompagnant buffet)	1.50 €		
Buffet dinatoire (base salée/fromage/dessert)	7 €	X	
Buffet apéritif (base toast/verrines/sucré)	7 €	X	
Pique-nique (conditionnement groupé sans boisson)	5 €	X	
Repas livré à domicile	11 €	(X)	X
Repas stagiaire cuisine centrale (sur place)	gratuit		X
Forfait séminaire de travail : Accueil / buffet / boissons	15 €		

* Au RPI

Grézolles - St Julien d'Oddes – Souternon,

Le prix facturé aux familles est de 3,40 €, la différence étant payée pas les communes.



JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
V 1	Jour de l'an	L 1	Ella ☾	M 1	Aubin ☾	V 1	Hugues	D 1	Fête du travail	M 1	Justin	V 1	Thierry
S 2	Basile	M 2	Présentation	M 2	Charles le Bon	S 2	Sandrine	L 2	Boris	L 2	Blandine	S 2	Martinien
D 3	Geneviève ☾	M 3	Blaise	J 3	Guénolé	D 3	Richard	M 3	Phil.,Jacq.	V 3	Kévin	D 3	Thomas
L 4	Otilion	J 4	Véronique	V 4	Casimir	L 4	Isidore	M 4	Sylvain	S 4	Cloïlde	L 4	Florent
M 5	Edouard	V 5	Agathe	S 5	Olive	M 5	Inène	J 5	Ascension	D 5	Igor	M 5	Antoine
M 6	Mélatine	S 6	Gaston	D 6	Collette	M 6	Murcellin	V 6	Prudence	L 6	Norbert	M 6	Marlette
J 7	Raymond	D 7	Eugénie	L 7	Félicité	J 7	J.B. de la Salle	S 7	Oséole	M 7	Gilbert	J 7	Roult
V 8	Lucien	L 8	Jacqueline	M 8	Jean de Dieu	V 8	Julie	D 8	Victoire 1945	M 8	Médard	V 8	Thibault
S 9	Alix	M 9	Mardi Gras	M 9	Françoise	S 9	Gaujard	L 9	Paçôme	J 9	Diane	S 9	Amandine
D 10	Guillaume	M 10	Arnaud	J 10	Vivien	D 10	Fulbert	M 10	Solange	V 10	Landry	D 10	Ulrich
L 11	Pauline	J 11	ND de Lourdes	V 11	Rosine	L 11	Stanislas	M 11	Estelle	S 11	Barnabé	L 11	Benoît
M 12	Tatiana	V 12	Félix	S 12	Justine	M 12	Julie	J 12	Achille	D 12	Guy	M 12	Olivier
M 13	Yvette	S 13	Béatrice	D 13	Rodrigue	M 13	Iola	V 13	Rolande	L 13	Antoine de P.	M 13	Henri et Joël
J 14	Nina	D 14	Valentin	L 14	Mathilde	J 14	Maxime	S 14	Matthias	M 14	Elisée	J 14	Fête Nationale
V 15	Rémi	L 15	Claude	M 15	Louise	V 15	Patema	D 15	Pentecôte	M 15	Germaine	V 15	Donald
S 16	Marcel	M 16	Julienne	M 16	Bénédictine	S 16	Benoît-Joseph	L 16	L. Portecôte	J 16	J. F. Régis	S 16	ND Mt Carmel
D 17	Roseline	M 17	Alexis	J 17	Patrice	D 17	Anicet	M 17	Pascal	V 17	Hervé	D 17	Charlotte
L 18	Prisca	J 18	Bernadette	V 18	Cyrille	L 18	Parfait	M 18	Eric	S 18	Léonée	L 18	Fredéric
M 19	Marius	V 19	Gabin	S 19	Joseph	M 19	Emma	J 19	Yves	D 19	Fête des Pères	M 19	Ansène
M 20	Sébastien	S 20	Aimée	D 20	PRINTEMPS	M 20	Odiette	V 20	Bernardin	L 20	Silvère	M 20	Maring
J 21	Agnès	D 21	Jamien	L 21	Clemence	J 21	Anselme	S 21	Constantin	M 21	ETE	J 21	Victor
V 22	Vincent	L 22	Isabelle	M 22	Léa	V 22	Alexandre	D 22	Emile	M 22	Alban	V 22	Marie Madeleine
S 23	Barnard	M 23	Lazare	M 23	Victorien	S 23	Georges	L 23	Didier	J 23	Audrey	S 23	Brigitte
D 24	Fr. de Sales	M 24	Madeste	J 24	Cath. de Suède	D 24	Fidèle	M 24	Donatien	V 24	Jean-Baptiste	D 24	Christine
L 25	Conv. de Paul	J 25	Roméo	V 25	Annociation	L 25	Marc	M 25	Sophie	S 25	Prosper	L 25	Jacques
M 26	Paule	V 26	Nestor	S 26	Larissa	M 26	Allida	J 26	Bérenger	D 26	Antheime	M 26	Anne, Joachim
M 27	Angèle	S 27	Honorine	D 27	Pâques +1h	M 27	Zita	V 27	Augustin	L 27	Fernand	M 27	Nathalie
J 28	Th. d'Acquin	D 28	Romain	L 28	L. de Pâques	J 28	Valérie	S 28	Bermain	M 28	Irénée	J 28	Samsou
V 29	Gildas	L 29	Auguste	M 29	Owladys	V 29	Cath. de Siemne	D 29	Fête des Mères	M 29	Pierre-Paul	V 29	Marthe
S 30	Martine	M 30	Amédée	S 30	Robert	L 30	Ferdinand	L 30	Ferdinand	J 30	Martial	S 30	Juliette
D 31	Marcelle	J 31	Benjamin	J 31	Benjamin	M 31	Visitation	M 31	Visitation	D 31	Ignace de L.	D 31	Ignace de L.

ZONE A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers. ZONE B Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg. ZONE C Critiel, Montpeller, Paris, Toulouse, Versailles.

- JANVIER **Sou des écoles, Concours de belote**
- FÉVRIER **Chasse, Concours de belote**
- MARS **Chasse, Matinée Tripes**
- AVRIL **Sou des écoles, Marche des Coucoucs**
- MAI **LACIM, vente d'œillets fin Avril**
- JUIN **Comité des Fêtes, Vide grenier**
- JUIN **Buvette, Vide grenier**

JUILLET

V 1	Thierry
S 2	Martinien
D 3	Thomas
L 4	Florent
M 5	Antoine
M 6	Mariette
J 7	Raoul
V 8	Thibault
S 9	Amandine
D 10	Ulrich
L 11	Benoît
M 12	Olivier
M 13	Henri et Joël
J 14	Fête Nationale
V 15	Donald
S 16	ND Mt Carmel
D 17	Charlotte
L 18	Frédéric
M 19	Arsène
M 20	Marina
J 21	Victor
V 22	Marie-Madeleine
S 23	Brigitte
D 24	Christine
L 25	Jacques
M 26	Anne-Joachim
M 27	Nathalie
J 28	Samson
V 29	Marthe
S 30	Juliette
D 31	Ignace de L.

AOÛT

L 1	Alphonse
M 2	Julien Eymard
M 3	Lydie
J 4	Jean-M. Viannay
V 5	Abel
S 6	Transfig.
D 7	Gaëtan
L 8	Dominique
M 9	Amour
M 10	Laurent
J 11	Claire
V 12	Clarisse
S 13	Hippolyte
D 14	Evrard
L 15	Assomption
M 16	Armel
M 17	Hyacinthe
J 18	Hélène
V 19	Jean Eudes
S 20	Bernard
D 21	Christophe
L 22	Fabrice
M 23	Rose de Lima
M 24	Barthélémy
J 25	Louis
V 26	Natacha
S 27	Monique
D 28	Augustin
L 29	Sabine
M 30	Fiacre
M 31	Aristida

SEPTEMBRE

J 1	Gilles
V 2	Ingrid
S 3	Grégoire
D 4	Rosalie
L 5	Raïssa
M 6	Bertrand
M 7	Reine
J 8	Nativité
V 9	Alain
S 10	Inès
D 11	Adelphé
L 12	Apollinaire
M 13	Aimé
M 14	Croix Glorieuse
J 15	Roland
V 16	Edith
S 17	Renaud
D 18	Naëge
L 19	Emilie
M 20	Davy
M 21	Mathieu
J 22	Maurice
V 23	AUTOMNE
S 24	Thaïs
D 25	Hermann
L 26	Côme et Damien
M 27	Vinc. de Paul
M 28	Venceslas
J 29	Michel
V 30	Jérôme

OCTOBRE

S 1	Thé. de l'E. Jésus
D 2	Léger
L 3	Gérard
M 4	Fr. d'Assise
M 5	Fleur
J 6	Bruno
V 7	Serge
S 8	Pélagie
D 9	Denis
L 10	Ghislain
M 11	Firmin
M 12	Wilfried
J 13	Géraud
V 14	Juste
S 15	Thérèse d'Avila
D 16	Edvige
L 17	Baudouin
M 18	Luc
M 19	René
J 20	Adeline
V 21	Céline
S 22	Elodie
D 23	Jean de Capistran
L 24	Florentin
M 25	Crépin
M 26	Dimitri
J 27	Emaline
V 28	Jude
S 29	Narcissé
D 30	Bienvenue
L 31	Quentin

NOVEMBRE

M 1	Toussaint
M 2	Défuntis
J 3	Hubert
V 4	Charles
S 5	Sylvie
D 6	Berthe
L 7	Carine
M 8	Geoffroy
M 9	Théodore
J 10	Léon
V 11	Armistice 1918
S 12	Christian
D 13	Brice
L 14	Sidoine
M 15	Albert
M 16	Marguerite
J 17	Elisabeth
V 18	Aude
S 19	Tanguy
D 20	Edmond
L 21	Prés. de Marie
M 22	Cécile
M 23	Clément
J 24	Flora
V 25	Catherine
S 26	Delphine
D 27	Séverin
L 28	Jacq. de la M.
M 29	Saturin
M 30	André

DÉCEMBRE

J 1	Florence
V 2	Viviane
S 3	François Xavier
D 4	Barbarè
L 5	Gérald
M 6	Nicolas
M 7	Ambroise
J 8	Imm. Conception
V 9	Pierre Fourier
S 10	Romario
D 11	Daniel
L 12	Chantal
M 13	Lucie
M 14	Odile
J 15	Ninon
V 16	Alice
S 17	Gaël
D 18	Gaëtan
L 19	Urbain
M 20	Théophile
M 21	HIVER
J 22	Françoise Xavière
V 23	Armand
S 24	Adèle
D 25	Noël
L 26	Etienne
M 27	Jean
M 28	Innocents
J 29	David
V 30	Roger
S 31	Sylvestre

JANVIER

D 1	Jour de l'an
L 2	Basile
M 3	Geneviève
M 4	Odilon
J 5	Edouard
V 6	Mélaïne
S 7	Raymond
D 8	Lucien
L 9	Alix
M 10	Guillaume
M 11	Pauline
J 12	Tatiana
V 13	Yvette
S 14	Nina
D 15	Rémi
L 16	Marcel
M 17	Roséline
M 18	Prisca
J 19	Marius
V 20	Sébastien
S 21	Agnès
D 22	Vincent
L 23	Barnard
M 24	Fr. de Sales
M 25	Conv. de Paul
J 26	Paule
V 27	Angèle
S 28	Th. d'Acquin
D 29	Silvas
L 30	Marthe
M 31	Marcelle

ZONE A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers, **ZONE B** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, **ZONE C** Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

AOÛT

Comité des Fêtes, Fête Patronale

NOVEMBRE

CCAS, Concours de belote

Passage à la TNT HD : votre téléviseur affichera-t-il un écran noir le 5 avril 2016 ?

ÉCLAIRAGE

Restez informé

Le passage en haute définition des chaînes de la TNT dans la nuit du 4 au 5 avril prochain pourrait priver de programmes français équipés de téléviseurs obsolètes.

Six millions de foyers français sont sous le menace de voir leur téléviseur afficher un écran noir à la place des programmes dans moins de 150 jours, quelques semaines avant le coup d'envoi de l'Euro 2016 de football. Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la haute définition va devenir la norme à la télévision. Toutes les chaînes gratuites, ainsi que trois chaînes payantes de la TNT, soit 18 chaînes au total, diffuseront leurs programmes dans ce nouveau standard. Les chaînes qui vont basculer en haute définition vont céder leur fréquence aux opérateurs de téléphonie mobile.

Pourquoi ce changement de norme ?

Le passage à la haute définition va permettre de moderniser la diffusion de la TNT et offrir une meilleure qualité d'image. Parmi les 25 chaînes nationales gratuites proposées par la TNT, dix, dont TF1 et France 2, diffusent déjà leurs programmes dans ce format, qui nécessite le codec MPEG-4. Les autres utilisent le MPEG-2. La nouvelle norme utilise moins de ressources pour diffuser le même nombre de chaînes. A la demande du gouvernement, les ressources libérées, la bande des 700 MHz, seront transférées vers les opérateurs mobiles pour s'adapter à l'explosion du trafic de données en très haut débit provoqué par la généralisation des smartphones et tablettes.

Que va-t-il se passer dans la nuit du 4 au 5 avril ?

La modernisation de la norme de la TNT se déroulera dans la nuit du 4 au 5 avril prochain dans toute la France métropolitaine. Cette opération " sans précédent, techniquement plus risquée que le passage de l'analogique à la TNT ", selon Olivier Schrameck, le président du CSA, se traduira par l'arrêt de la diffusion avec la norme MPEG-2, la généralisation de la norme MPEG-4, la réorganisation du bouquet (qui impliquera pour les téléspectateurs de relancer la recherche et la mémorisation des chaînes) et quelques réajustements de fréquences pour préparer le transfert vers les opérateurs téléphoniques.

Qui est concerné par cette évolution ?

Les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par l'antenne râteau doivent vérifier que leur équipement est compatible HD. Le 5 avril, ils devront effectuer une mémorisation des chaînes. Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par câble ou satellite doivent vérifier si leur décodeur ou adaptateur est compatible HD. Ceux qui reçoivent la télévision par une box ADSL ou la fibre optique ne seront pas impactés par la transition puisque le signal est traité par la box ou le décodeur.

Comment vérifier que mon téléviseur n'est pas obsolète ?

La plupart des téléviseurs sont compatibles HD (plus de 80% des foyers). Les postes achetés après le 1er décembre 2012 et les écrans de plus de 66 cm achetés après le 1er décembre 2009 le sont également.

Si vous ne connaissez pas l'âge de votre téléviseur, il est possible de vérifier la compatibilité en allant sur la chaîne Arte (numéro 7 ou 57). Si le logo ARTE HD apparaît sur l'une des deux chaînes, le poste est adapté. Il est aussi possible de vérifier si le logo TNT HD figure sur le récepteur ou sur la notice.
Que faire si mon téléviseur n'est pas compatible ?

Il n'est pas nécessaire d'investir dans un nouveau téléviseur. Les foyers équipés d'un téléviseur qui n'est pas adapté à la HD peuvent contourner le problème en s'équipant d'un nouveau décodeur facturé entre 15 et 30 euros. La présidente de la commission Culture du Sénat pointe d'ailleurs le risque de pénurie si les Français se ruent sur ces adaptateurs au dernier moment faute d'avoir été informés au préalable.

Que prévoit le gouvernement ?

L'exécutif a finalement répondu à ses inquiétudes. Le site gouvernemental consacré au basculement vers la TNT HD indique qu'une campagne nationale d'information sera lancée à partir du 20 novembre et a mis en ligne un kit de communication pour expliquer et illustrer l'opération.

Pour qu'aucun téléspectateur ne se retrouve face à un écran noir le 5 avril, le gouvernement prévoit aussi un plan d'accompagnement. Des aides financières pourront être accordées sous certaines conditions pour l'achat d'un adaptateur TNT. Une assistance de proximité gratuite pour les personnes de plus de 75 ans ou avec un handicap supérieur à 80% est également prévue.

